

COMITE DIRECTEUR
Le 19 février 2022 – Visioconférence
PROCÈS-VERBAL

- 1- Approbation du procès-verbal du comité directeur du 11 décembre 2021
- 2- Finances
 - Arrêté des comptes 2021
 - Projet de budget 2022
- 3- Assemblée Générale 2022
 - Ordre du jour
 - Tarifs 2023
- 4- Désignation des délégués fédéraux, des présidents de jury, des membres du comité d'équité et des délégués antidopage des régates nationales 2022
- 5- Point sportif
- 6- Point DTN/DG
 - Présentation des Directives Techniques Nationales 2021/2024
 - Stratégie pour le haut niveau, grands principes de sélection pour l'olympiade 2021-2024
 - Règles de Sélections des équipes de France – Avenant annuel saison sportive 2022
 - Règles de sélection pour participer aux World Rowing Beach Sprints Finals 2022
 - Présentation des Principes de sélection 2022 – Para-Aviron adapté
- 7- Calendrier sportif 2023
- 8- Désignation des organisateurs des championnats et critères nationaux 2023
- 9- Date de l'Assemblée Générale 2023
- 10- Attribution des labels 2022 École Française d'Aviron
- 11- Charte de Développement Durable
- 12- Conventions d'objectifs territoriales
- 13- Point travaux des commissions
- 14- Autres dossiers en cours
- 15- Questions administratives (affiliations...)
- 16- Questions diverses

Sont présents :

Christian VANDENBERGHE	Président
François BANTON	Trésorier
Vincent BUSSER	Secrétaire Général
Martine SCOTTON	Secrétaire Générale-Adjointe
Bénédicte OUVRY	Vice-Présidente
Arnaud TIXIER	Vice-Président
Anne TOLLARD	Vice-Présidente
Myriam GOUDET	Membre du bureau fédéral
Guylaine MARCHAND	Membre du bureau fédéral
Richard MOUCHEL	Membre du bureau fédéral
Cédric BERREST	Membre du comité directeur
Claude DUBOULOZ	Membre du comité directeur
Eleanor FORSHAW	Membre du comité directeur
Sophie GAUTIER-GUYON	Membre du comité directeur
Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
Arnaud JUILLET	Membre du comité directeur
Gaëlle IRAGNE	Membre du comité directeur
Francis PELEGRINI	Membre du comité directeur
Soizick PEROT	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur

Total : 20 présents

Assistent :	Régis BOREL	Président Commission des arbitres
	Sébastien ROURE	Président Commission Indoor

Erik BOULOIS	KPMG
--------------	------

Sébastien VIEILLEDENT	Directeur Technique National
Caroline AUTOUR	Secrétaire de Direction
Vanessa LÉTÉ	Secrétaire de Direction

Excusé :	Jérémy AZOU	Membre du comité directeur
	Audrey DALL'ACQUA	Membre du bureau fédéral
	Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
	Philippe LOT	Membre du bureau fédéral
	Fabrice MOREAU	Membre du comité directeur
	Alain WACHE	Membre du comité directeur
	Pedro FERREIRA	Président de la Commission Tourisme et Loisirs

Le Président ouvre la séance à 8h34 et déplore la tenue de ce comité en distanciel.

C. Vandenberghe salue la présence de E. Boulois de la société KPMG.

1/ Approbation du procès-verbal du Comité directeur du 11 décembre 2021

V. Busser soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 11 décembre 2021.

CE PROCÈS-VERBAL EST APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ (20 présents).

2/ Finances (Annexes 1 à 5)

• Arrêté des comptes 2021 :

F. Banton précise que l'exercice 2021 se solde par un résultat positif de 22 923 euros, et un résultat fiscal négatif de 84 156 euros.

Un crédit d'impôt "recherche" de 62 975 euros et un crédit d'impôt "droit au berceau" de 15 300 euros ramène notre impôt sur les sociétés à 0 euro pour cet exercice 2021.

La trésorerie disponible au 31/12/2021 était de 1 844 371 euros dont 1 745 019 placés sur livrets (voir détails en annexe), ce qui représente 111 jours de fonctionnement hors engagements. Un emprunt moyen terme de 4 ans de 200 000 euros a été contracté pour financer les investissements avec un taux fixe de 0,5% (novembre 2021). Cet emprunt est garanti par un nantissement de 40 000 euros sur la trésorerie.

Le résultat 2021 revêt un caractère exceptionnel directement lié à l'impact de la crise sanitaire qui nous touche fortement depuis mi-mars 2020.

Bon nombre de nos traditionnelles actions que ce soit en termes de fonctionnement, commissions, développement, formation, haut-niveau n'ont pu être réalisées.

Au global, le budget réalisé 2021 s'élève à 6 687 814 euros pour un budget voté en AG de 7 000 521 euros.

• Fonctionnement fédéral

Les diverses réunions statutaires, assemblées générales, comités directeurs, bureaux, commissions n'ont pu se tenir en présentiel, entraînant de fait des réductions de coûts de déplacements.

Sur ce poste de fonctionnement fédéral, le montant des dépenses s'élève à 105 165 euros pour un budget initial de 136 350 euros, soit une baisse de 50% par rapport à 2019 (année de référence hors COVID).

Par ailleurs, nous avons régularisé la provision indemnités de départ en retraite pour être en conformité avec la CCNS pour un montant de 40 349 euros.

Concernant la provision pour risques et charges, celle-ci est constituée depuis quelques années de la provision "Taxe Transport Ile-de-France" pour 32 751 euros, et une provision pour charge de 20 000 euros pour les médaillés olympiques 2024 (étalement de la charge sur l'olympiade plutôt que sur la dernière année).

Au global, la masse salariale s'élève à 1 022 065 euros pour un budget voté de 999 914 euros.

• Structuration FFA et projets de développement

Les faits marquants sont :

- les nouvelles règles de financement ANS du contrat de développement fixent un taux d'intervention de 50% pour toutes les actions et 80% maximum handi-aviron. Cela induit de fait une augmentation significative des fonds propres que nous devons engager pour pouvoir justifier notre subvention expliquant l'augmentation du montant du budget de bon nombre d'actions. (handi, indoor, mer, PVS, développement durable)
- à noter que les aides aux TSR ont été directement affectées aux actions pour un montant de 119 000 euros.
- L'organisation des championnats nationaux s'élève sur 2021 à 395 828 euros.

Au global, ce poste est réalisé à hauteur de 1 762 160 euros pour un budget initial de 1 634 969 euros.

• Sport de haut-niveau

Ce poste est également impacté par la suppression de certains stages et compétitions pour nos athlètes.

Le fonctionnement des pôles a également été ralenti par la crise sanitaire (389 585 euros réalisés pour un budget de 484 217 euros)

3 510 649 euros réalisés pour un budget de 3 756 064 euros.

• Prévention par le sport

Réalisation conforme au budget voté pour un montant de 294 152 euros.

• Formation des métiers du sport

L'annulation de certaines formations complémentaires conduit à une réalisation du budget à hauteur de 159 784 euros pour un budget de 249 031 euros.

Au global, l'ensemble des charges d'exploitation s'élève à 6 753 760 euros.

• Produits

ANS : Contrat de développement :

422 000 euros dont 30 000 euros pour la formation des métiers du sport.

ANS : Contrat de performance et avenants :

2 449 000 euros dont 46 000 euros en supplément (avenant) pour l'impact "Consultant des équipes de France" 2021

126 000 euros dédiés aux entraîneurs et au staff des médaillés olympiques et paralympiques. (Avenant supplémentaire proposé par le Ministère en charge des sports et l'ANS)

ANS : Matériels lourds :

303 126 euros pour financer les achats de bateaux et véhicules à hauteur de 80% pour un investissement total de 379 429 euros.

A noter que cette subvention d'investissement a un impact fort sur les comptes 2021 puisque seul le prorata temporis vient directement en produit pour un montant de 70 047 euros en lieu et place d'une subvention de fonctionnement de 200 000 euros auparavant. (nouveau 2021)

CNDS :

Solde plan bateaux 2026-2020 : 105 408 euros

AIDES PERSONNALISÉES AUX ATHLÈTES :

Un montant de 250 000 euros dédié aux aides personnalisées a été octroyé sur 2021 pour nos athlètes via le CNOSF.

• Reprises de provisions :

Les reprises de provisions correspondant à la provision transports Ile-de-France 2018 pour un montant de 18 845 euros et provision pour litige prud'homale soldé début 2021 pour un montant de 47 223 euros.

Reprise de provisions sur charges 2020 sur la MAIF de 50 000 euros correspondant au potentiel risque d'annulation de championnats nationaux non réalisés en 2020.

• Partenariats :

VNF : 29 140 euros

MAIF : 208 000 euros

CNR : 260 000 euros plus 100 000 euros pour les clubs de la Vallée de Rhône.

• Licences et affiliations :

1 555 356 euros soit une baisse de 7% par rapport à 2020 et 109 148 euros d'affiliation.

L'ensemble des produits d'exploitation sur 2021 s'élève donc à 6 661 241 euros.

• Valorisation du bénévolat et contributions volontaires :

Le recensement du bénévolat sur 2021 représente 18 826 heures, valorisées à un taux - *Le recensement du bénévolat sur 2021 représente 18 826 heures, valorisées à un taux unitaire de 25 euros correspondant au coût horaire moyen d'un éducateur sportif (salaire de référence 2 500 euros brut par mois) soit au total 465 650 euros.*

- *La mise à disposition gratuite des installations est une estimation des coûts potentiels que nous aurions dû honorer pour la location de diverses salles de réunions, bassins de compétitions... pour un montant de 97 500 euros.*

- *Le placement auprès de la Fédération, par le Ministère chargé des sports, par convention, de 40 cadres techniques sportifs pour une estimation financière de 3 243 240€ par an (sur la base d'une moyenne de 81 081€ par CTS).*

F. Banton remercie la société KPMG, la DTN, I. Dubuc pour le travail effectué et donne la parole à E. Boulois, commissaire aux comptes, de la société KPMG.

E. Boulois remercie F. Banton et le service comptabilité pour leur collaboration et la qualité du travail effectué.

Il souligne la clarté des comptes présentés et énonce quelques précisions :

- mise en conformité des primes d'ancienneté de 5 salariés de la FFA.
- mise en conformité du règlement comptable : valorisation du bénévolat dont le montant est très significatif. C'est un élément qui doit être valorisé dans le modèle économique de la FFA tout comme la mise à disposition des CT.
- prise en considération par la FFA des recommandations émises par KPMG sur le contrôle interne notamment dans le processus de traitement des notes de frais.

La société KPMG certifiera ces comptes sans réserve lors de l'assemblée générale du 26 mars 2022.

Il indique que la fédération a l'obligation de les faire paraître et souligne que les faits marquants des douze derniers mois sont correctement traduits dans les comptes de la fédération.

Discussion :

S. Gautier-Guyon demande ce qui justifie l'indexation de la valorisation du bénévolat sur la base du taux horaire d'un salaire d'éducateur sportif, et non pas sur d'autres bases comme le SMIC par exemple.

F. Banton précise que la valorisation du bénévolat est basée sur une moyenne correspondant à une réalité de terrain.

E. Boulois : le règlement prévoit que ces contributions soient valorisées pour que l'entité soit capable de les recenser et de les valoriser de manière fiable. Il faut donc retenir une base salariale reflétant la réalité.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 19 POUR, 1 ABSTENTION, L'ARRÊTÉ DES COMPTES 2021 (20 votants/20 présents).

Ils seront ainsi soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la fédération.

F. Banton précise que le résultat 2021 d'exploitation est négatif de 92 519 euros.

Ce résultat est compensé par un résultat exceptionnel de +43 291 euros et un résultat fiscal de - 72 425 euros. Ce qui ramène le résultat net à +22 923 euros.

Détail du plan de relance :

- | | |
|---|--------------|
| - Frais d'études pour réhabilitation du siège | 6 900 euros |
| - Numéro spécial Mag Aviron JO | 45 800 euros |
| - Référencement internet des clubs | 14 156 euros |
| - Conseils pour élaboration du projet fédéral | 4 500 euros |
| - Divers challenges Time Team | 8 105 euros |
| - Articles de promotion Sport Mag | 4 140 euros |
| - Support Web des clubs | 8 000 euros |
| - Diverses actions | 3 059 euros |

Il détaille et propose d'affecter le résultat 2021 au poste "Autres réserves" comme suit :

Proposition d'affectation :

Reprise des réserves affectées au plan de relance à hauteur de :	94 660 euros
Résultat 2021 :	22 923 euros
Total :	117 583 euros

<i>Affectation au poste autres réserves :</i>	
Avant affectation du résultat 2021	630 586 euros
Affectation du résultat 2021	117 583 euros

Ce qui portera le poste "autres réserves" à : 748 169 euros

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE A 19 POUR, 1 ABSTENTION, L'ARRÊTÉ DES COMPTES 2021 (20 votants).

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE A 19 POUR, 1 ABSTENTION (20 votants) DE PROPOSER A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AFFECTER LE RÉSULTAT 2021 SOIT 748 169 EUROS AU COMPTE DE RÉSERVES.

• Projet de budget 2022 (Annexe 5) :

F. Banton souligne la complexité à définir un budget 2022 due à une conjonction de facteurs défavorables avec la prolongation de la crise sanitaire.

Il présente une analyse des ressources de la FFA sur les 10 dernières années (Annexe 5) qui met en évidence :

- une stagnation des ressources propres (licences et affiliations)
- une légère augmentation des financements publics (10% sur 10 ans)
- une baisse significative des partenariats (550 000 euros perdus par an)

L'enjeu est de limiter les dépenses et de trouver des fonds propres.

Quelques remarques sur les variations significatives sur le tableau A3 :

- Charges :

Fonctionnement général :

- Organisation de l'assemblée générale fédérale : budget de 12 000 euros suite à la décision de ne plus indemniser les délégués.
- Maintenance et fonctionnement général du siège : les contrats ont été revus à la baisse.
- Salaires et rémunérations : stabilité avec augmentation de la masse salariale de 2%.

Structuration et projets de développement :

- Communication/Organisation championnats : Suppression des vidéos sur les championnats. Seul le championnat de France bateaux courts sera retransmis - Impact de 88 000 euros
- Limitation des déplacements internationaux des élus pour un montant de 8 000 euros
- Refonte site web pour un budget amortissable sur 4 ans de 70 000 euros.
- Développement : perte de 10 000 euros sur le mécénat CNR pour le Pôle France de Lyon
- VNF : perte du partenariat (29 140 euros) qui permettait de payer les vignettes pour les clubs. Des démarches sont en cours pour éviter aux clubs d'avoir à régler une vignette.
- Aides aux TSR portées à 170 000 euros contre 119 000 euros en 2021.
- Augmentation pour support digital à l'indoor : 20 000 euros avec une aide au financement de 66%.
- Aviron de mer : 8 000 euros : constitution d'une équipe de France de Beach Rowing. Valorisation à hauteur de 42 000 euros.
- Annulation du Tour de France des Plages faute de moyens.

- Championnats nationaux : coût de 500 000 euros avec une recette de 200 000 euros via les engagements.
- Handi-aviron : augmentation du budget sur le haut niveau avec l'intégration d'une embarcation supplémentaire.
- Impact COVID : 44 000 euros dédiés aux tests PCR pour les équipes de France.
- MAP : forte augmentation du budget compensé par mise en œuvre d'un financement ANS à hauteur de 200 000 euros.

- **Produits :**

- Valorisation de l'ensemble des licences par rapport à 2019 à +2% (aujourd'hui -0,1%)
- Recensement du bénévolat : permet de s'exonérer de la provision de la taxe sur les transports IDF avec reprise de provision pour 90 000 euros environ.
- Vente de projet Aviron Indoor à hauteur de 22 000 euros pour 2022.
- Droits d'engagement : 200 000 euros soit 50 000 euros de plus qu'en 2019.
- Fonds de compensation lié au COVID via le CNOSF à hauteur de 60 000 euros.
- Fonds dédié sur le bateau innovant avec revente du prototype à hauteur de 10 000 euros
- Contrat de performance : revalorisation basée sur 2%

Le budget prend en compte :

- la subvention européenne ERASMUS ainsi que l'OFAP pour 410 000 euros.
- la revente de matériel réformé pour un montant de 190 000 euros
- le maintien de nos partenaires actuels
- recherche de partenaires pour 170 000 euros
- nouveaux partenariats basés sur un montant de 150 000 euros

soit un budget ambitieux de 8 335 131 euros.

Discussion :

S. Roure : le nombre de championnats devient très important et coûteux. Une réflexion ne peut-elle être menée pour les manifestations nationales qui deviennent pour quelques-unes d'entre elles des manifestations régionales où l'on décerne un titre de champion de France ?
A. Tixier précise qu'une réflexion est en cours avec comment réorganiser la saison sportive. Le but est d'alléger le nombre de championnat et les journées de compétitions nationales.

S. Roure s'inquiète des charges qui pèsent sur les clubs (tarifs affiliation, licences ...) et auxquelles s'ajoutera le paiement de la vignette VNF.

Concernant les vignettes VNF, le Président indique que des démarches sont entreprises et qu'une action va être menée par le CNOSF.

E. Forshaw souhaite connaître l'avancée des démarchages effectuées auprès de potentiels partenaires et mécènes.

C. Vandenberghe informe qu'il a été reçu au MEDEF et que de nombreux contacts ont été pris avec différentes entreprises mais restés infructueux à ce jour.

S. Vieilledent complète par la présentation de la nouvelle organisation en lien avec la recherche de partenaire :

- Repositionnement effectif de Pauline Parsy sur son action recherche et activation partenaire
- et développement d'un partenariat externe sur la recherche de partenaire

S. Perot remercie F. Banton pour la clarté des comptes présentés et demande si une perte des ressources correspond à la perte du partenariat MAIF.

F. Banton indique que la perte de la MAIF et de EDF a été compensée pour une partie par CNR mais pas en totalité.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE A 19 POUR ET 1 ABSTENTION (20 votants) DE PROPOSER A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE PROJET DE BUDGET 2022 TEL QUE PRÉSENTE.

3/ Assemblée générale 2022

• Ordre du jour (Annexe 6) :

V. Busser indique que l'ordre du jour a été défini selon les points habituels et propose d'ajouter trois précisions :

- ajout après le point 3 – Rapport du Président d'un point 4 – Rapport du Secrétaire Général

LE COMITÉ APPROUVE CETTE PROPOSITION À L'UNANIMITÉ (20 votants).

- Point 14 : le comité directeur du 11 décembre 2021 a validé l'ajout à l'article 9 du règlement intérieur de la fédération de la Ligue Aviron de Réunion. Cette modification est notifiée à l'ordre du jour de l'assemblée générale (**Cf annexe 6b**).

- au point 15 - Élection des membres du comité directeur : il est précisé que les votes se dérouleront à l'aide de boîtiers électroniques et il est proposé d'ajouter à ce point la formulation suivante :

15- Élection des membres du comité directeur : quatre postes à pourvoir :

- *deux postes réservés aux femmes*
- *deux postes réservés aux sportifs de haut niveau (1 femme/ 1 homme)*

LE COMITE APPROUVE CETTE PROPOSITION A L'UNANIMITE (20 votants).

L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MARS 2022 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (20 présents) AVEC LES MODIFICATIONS PROPOSÉES.

V. Busser informe que la convocation sera adressée ce jour aux ligues et comités départementaux. Il rappelle que la date limite du dépôt des candidatures au comité directeur est fixée au 24 février.

• Tarifs 2023 :

F. Banton dresse un état des lieux du tarif net des licences dans les autres disciplines (Annexe 7) et présente la proposition de tarifs des licences et titres, affiliations et frais administratifs de mutation (Annexe 8).

La FFA fait partie des disciplines dont le coût de la licence est le moins élevé.

Nos recettes propres sont insuffisantes et nous dépendons à 57% des aides de l'Etat. Ce pourcentage passe à 75% de taux de subventionnement si nous ajoutons la masse salariale subventionnée des CTS et le montant des aides territoriales ANS liées au PSF.

La FFA doit obtenir des ressources de financements propres et trouver un nouveau modèle économique en commercialisant certaines de nos pratiques.

Discussions :

S. Perot comprend ces augmentations. Il faut faire preuve de beaucoup de pédagogie. Les clubs font des efforts au niveau des cotisations notamment pour les moins de 18 ans. Peut-être faut-il avoir une réflexion pour une licence pour les plus jeunes ?

Elle souhaite avoir des précisions sur la demande faite auprès des présidents de ligue concernant le recensement du montant de la part appelée par les ligues sur toutes les licences auprès de leurs clubs.

F. Banton précise que la demande est à titre informatif pour évaluer le montant global pour un licencié dans chacune des ligues.

S. Gautier-Guyon relève le fait que l'enquête mettra en lumière les disparités existantes dans les ligues, dont les moyens sont très différents selon les territoires. Elle craint que l'augmentation des tarifs n'aggrave ces disparités et n'amène certaines structures à sortir du système fédéral.

S.Gautier-Guyon et P.Trichet soulignent que les frais administratifs de mutation seraient doublés alors que cette manipulation fait l'objet d'un simple clic effectué par les structures.

C. Berrest : a-t-on une projection du montant total pour la FFA si ces tarifs sont adoptés en AG ?

F. Banton : cela représente 120 000 euros nets pour la FFA.

G. Iragne : il ne faut pas oublier que la pratique de notre sport nécessite un fort coût en investissement matériel pour les structures.

M. Goudet intervient en précisant que la licence fédérale n'est pas excessive en comparaison des services proposés : matériel, encadrement, nombre de séances, accès à la salle de musculation, etc...

S. Roure relève que, selon les informations présentées dans le tableau recensant les tarifs des fédérations olympiques, la problématique de la FFA reste le nombre de licenciés qui stagne depuis de nombreuses années. Un effort est à porter sur le développement pour attirer des licenciés et notamment s'orienter sur le développement de l'indoor.

La question se pose sur l'offre de clubs indoor avec des séances de coaching.

S. Vieilledent précise qu'il faut en effet travailler sur plusieurs axes. Le montant du prix de la licence doit être obligatoirement associé au nombre de licenciés. Néanmoins pour développer notre capacité à conquérir de nouveaux licenciés et pratiquants, nous avons besoin de moyen. Il faut donc travailler sur les deux axes en même temps. Il faudra par contre être vigilant sur notre public jeune afin de bien maintenir notre capacité de formation et d'accession au haut niveau

S. Guerinot : la réalité fait que nous sommes dans l'obligation d'augmenter. Il faut faire le rapport des services proposés aux adhérents et axe le travail de la fédération sur l'augmentation du nombre de licenciés la visibilité de notre discipline.

Il faut attirer de nouveaux adhérents via le sport santé, l'universitaire et avoir une réflexion sur un partenariat en conseil, démarchage de communication.

C. Vandenberghe souligne que la fédération travaille activement en termes de communication et de réelles avancées ont été notées et appréciées notamment par nos partenaires. Il faut continuer à s'améliorer.

L'augmentation proposée permet à la fédération de soutenir ses ligues et ses comités départementaux.

A. Tixier intervient en indiquant qu'en attendant un nouveau partenaire, de nouveaux licenciés, il faut avancer.

S. Perot : l'objectif de 100 000 licenciés est lancé depuis plus de 10 ans. Nous avons une réelle problématique sur le recrutement et l'adhésion de nouveaux licenciés.

F. Banton commente le projet de tarifs 2023 avec une augmentation de 10% sur la part des licences annuelles et dans les mêmes proportions la part aux ligues. Il est également proposé de créer une part dédiée aux comités départementaux.

Ces tarifs seront soumis au vote de l'assemblée générale du 26 mars 2022.

Pour les affiliations, les tarifs différenciés ont été mis en cohérence avec les indicateurs demandés par l'ANS.

S. Gautier-Guyon et P. Trichet soulignent que les frais administratifs de mutation ont doublé alors que cette manipulation est effectuée directement par les clubs.

Après discussion, il est proposé un tarif de 30 euros pour les frais administratifs de mutation.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A 19 POUR ET 1 ABSTENTION (20 votants) LE MONTANT DES FRAIS ADMINISTRATIFS DE MUTATION A 30 EUROS.

Puis,

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE DE PROPOSER A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MARS 2022 LES TARIFS 2023 PAR 19 POUR ET 1 ABSTENTION (20 votants) TELS QUE PRESENTES.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE DE PROPOSER A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MARS 2022 LE TARIF D'AFFILIATION 2023 PAR 19 POUR ET 1 ABSTENTION (20 votants).

4/ Désignation des délégués fédéraux, des présidents de jury, des membres du comité d'équité et des délégués antidopage des régates nationales 2022

V. Busser précise que le comité d'équité sera complété par un cadre de la direction technique nationale.

Epreuves nationales 2022	Président de Jury	Délégué Anti-Dopage	Délégué fédéral	Comité équité
Championnats de France longue distance J18, sénior, master, handi-santé et handi-valide et Coupe de France FFSU longue distance- Mâcon - Du 5 au 6 mars 2022	Sandrine L'HUILLIER	Rémi BOUSQUET	Vincent BUSSE	Rémi BOUSQUET Anne TOLLARD

Championnats de France bateaux courts J18 et Senior et para-aviron et para-aviron adapté Cazaubon – 14 au 17 avril 2022	Bruno PISOTTE	Régis BOREL	Vincent BUSSER	Régis BOREL Arnaud TIXIER
Championnats de France UNSS/FFSU Brive – 14 et 15 mai 2022	Joseph SFERRUZZA		Anne TOLLARD ?	
Championnats de France d'aviron de mer J16, J18, sénior, master et para-aviron et Critérium para-aviron adapté (FFSA) – Adge – Du 20 au 21 mai 2022	Nicolas PARQUIC	Rémi BOUSQUET	Richard MOUCHEL	Rémi BOUSQUET Audrey D'ALL ACQUA
Championnats de France bateaux longs J18, sénior, para-aviron et para-aviron adapté (FFSA) Vichy– 4 et 5 juin 2022	Eleanor FORSHAW	Sandrine L'HUILLIER	François BANTON	Sandrine L'HUILLIER Vincent BUSSER
Championnat de France master et handi-valide master Mâcon – 18 et 19 juin 2022	Rémi BOUSQUET	Régis BOREL	Martine SCOTTON	Régis BOREL Vincent BUSSER
Championnats de France de Beach Rowing Sprint J18 et sénior – Seyne sur Mer – 24 au 26 juin 2022	Paul TONNERRE	Nicolas PARQUIC	Richard MOUCHEL	Nicolas PARQUIC Anne TOLLARD
Championnat national jeune et handi-valide jeune – Gérardmer – 25 au 26 juin 2022	Régis BOREL	Sandrine L'HUILLIER	Philippe LOT	Sandrine L'HUILLIER Martine SCOTTON
Championnats de France J16, handi-valide J16 et sénior moins de 23 ans Bourges – 01 au 03 juillet 2022	Eleanor FORSHAW	Paul TONNERRE	Philippe LOT	Paul TONNERRE Guylaine MARCHAND
Championnat de France senior sprint et Critérium senior sprint, para-aviron et aviron adapté –	Nicolas PARQUIC	Paul TONNERRE	Anne TOLLARD	Paul TONNERRE François BANTON

Vaires-sur-Marne – du 1 ^{er} au 2 octobre 2022				
Coupe de France des Régions Mantes – 29 au 30 octobre 2022	Etienne MERCIER	Alex MAZOYER	Anne TOLLARD	Alex MAZOYER Arnaud TIXIER

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ LES DÉSIGNATIONS DES DÉLÉGUÉS FÉDÉRAUX, DES PRÉSIDENTS DE JURY, DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉQUITÉ ET DES DÉLÉGUÉS ANTIDOPAGE SUR LES MANIFESTATIONS NATIONALES 2022. (20 votants)

5/ Point sportif

Pas de commentaire.

6/ Point DTN

S. Vieilledent revient sur les sujets abordés lors du point financier et plus particulièrement sur la perspective d'un changement du modèle économique de la FFA.

Il est à préciser que la stabilité des aides financières de l'état reste malheureusement contextuelle et à risque sur leur pérennité ceci associé à une chute drastique des aides partenariales.

Encore une fois nous sommes subventionnés à hauteur de 75 %. Il faut donc absolument se préparer à l'après 2024 et anticiper afin de se mettre dans une dynamique progressive d'un nouveau modèle économique.

La FFA va donc devoir travailler sur ses ressources propres de sponsoring et en même temps trouver de nouveaux modèles de développement rémunérateurs.

• **Présentation des Directives Techniques Nationales 2021/2024 (annexe 9)**

S. Vieilledent présente les Directives Techniques Nationales 2021/2024, document de référence définissant les axes de travail et le périmètre d'action de la DTN concernant le déploiement des politiques publiques du sport et du projet fédéral
Les indicateurs définis sont ceux du contrat de développement, imposés par l'Agence Nationale du Sport, et du contrat de performance.

Ce document sera adressé à l'ensemble des cadres techniques, techniciens sportifs régionaux et présidents de ligues.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ (19 votants) LES DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES 2021/2024

• **Stratégie pour le haut niveau, grands principes de sélection pour l'olympiade 2021-2024 (Annexe 10)**

S. Vieilledent présente et commente la stratégie pour le haut-niveau et les grands principes de sélection pour l'olympiade 2021/2024.

Ce document précise les objectifs de préparations des équipages des programmes Ambitions 2024 OLY, Ambitions PARA 2024 et Génération 2024/2028.

La stratégie Ambitions 2024 OLY s'appuie sur notre capacité à :

- gérer l'urgence,
- contrecarrer une situation de potentiel réduit (13^{ème} nation au classement PO à Tokyo)
- maintenir absolument les deux médailles de Tokyo
- relancer des projets orientés avant tout sur des embarcations maîtrisées par la France

Pour Ambitions PARA 2024, outre les aspects sportifs identifiés lors du debriefing de l'olympiade précédente, la stratégie est basée sur notre capacité de recrutement et de détection du handicap minimum

Le programme Génération 2024/2028 est basé sur une triple stratégie :

- atteindre les podiums mondiaux U19 et U23
- gérer la transition progressive de certains sportifs susceptibles de pouvoir intégrer une dynamique Paris 2024
- anticiper la construction et la préparation de nos collectifs 2028

Pour les JOP de 2028, l'ensemble du Pôle performance devra aussi se mobiliser sur notre capacité à intégrer les évolutions effectives ou éventuelles de notre discipline à savoir :

- distance de courses sur 1 500 m,
- éventuel intégration de l'aviron de mer et arrêt de la catégorie poids léger post 2024. Il est important dans notre stratégie, d'accompagner ces catégories pour les inclure à moyen terme à la catégorie TC.

Une nouveauté à souligner, l'introduction de parcours de sélection pour les U23 et les Seniors, comme cela est déjà initié chez les U19, pour préparer la première régates internationale et préparer les meilleurs équipages.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (19 votants) LA STRATÉGIE POUR LE HAUT-NIVEAU, GRANDS PRINCIPES DE SÉLECTION POUR L'OLYMPIADE 2021-2024.

• Règles de sélection des équipes de France – Avenants annuels saison sportive 2022 (Annexes 11 à 14)

Puis, le Directeur Technique National commente les avenants annuels de la saison sportive 2022 relatifs aux « règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution des équipes de France ».

LE COMITÉ DIRECTEUR :

- APPROUVE À L'UNANIMITÉ (19 votants) L'AVENANT N° 1 – SAISON SPORTIVE 2022 - RÈGLE DE SÉLECTION DES RAMEURS ET DES RAMEUSES ET PRINCIPE DE QUALIFICATION DES ÉQUIPAGES POUR LA CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE DE FRANCE SENIOR.

- APPROUVE À L'UNANIMITÉ (19 votants) L'AVENANT N° 2 – SAISON SPORTIVE 2022 - RÈGLES DE SÉLECTION DES RAMEURS ET DES RAMEUSES ET PRINCIPES DE QUALIFICATION DES ÉQUIPAGES POUR LA CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

- APPROUVE A L'UNANIMITÉ (19 votants) L'AVENANT N° 3 – SAISON SPORTIVE 2022 - RÈGLES DE SÉLECTION DES RAMEURS ET DES RAMEUSES ET PRINCIPES DE QUALIFICATION DES ÉQUIPAGES POUR LA CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE DE FRANCE U19 ET U23.

- APPROUVE À L'UNANIMITÉ (19 votants) L'AVENANT N° 4 – SAISON SPORTIVE 2022 - RÈGLES DE SÉLECTION POUR PARTICIPER AUX WORLD ROWING BEACH SPRINTS FINALS 2022.

Discussion :

S. Roure souhaite confirmation de l'obligation pour les para-aviron de participer aux championnats de zone.

S. Vieilledent répond positivement.

G. Iragne : page 2 de l'avenant n°4 :

"Sur dérogation de la DTN et sans représentation française pré-sélectionnée, les rameuses et rameurs seniors ayant obtenus une médaille aux WRBSF, l'année précédente en solo et faisant partie d'un collectif France rivière senior A et U23 pourront éventuellement participer aux WRBSF 2022 dans la même épreuve afin de défendre leur médaille sans passer par le chemin de la sélection".

Le "ET" est-il exclusif : avoir obtenu une médaille l'année précédente et être en collectif rivière ? Ou est-ce l'un ou l'autre ?

Faut-il comprendre que les rameurs rivière sont favorisés au détriment des rameurs mer ?

S. Vieilledent précise que les deux conditions Mer et rivière sont nécessaires et montrent donc bien qu'il n'y a pas de volonté à favoriser une pratique par rapport à l'autre.

Dans le cadre d'une éventuelle arrivée de l'aviron de Mer au JO 2028 et suite à notre action pour obtenir la reconnaissance de haut niveau du sprint de plage, la volonté de la fédération pour la mer est d'avoir une capacité à organiser les meilleures performances possibles.

Il s'agit donc de constituer une équipe de France avec les meilleures individualités.

Nous devons construire notre développement sans vision de clivage des pratiques

• Présentation des Principes de sélection 2022 – Para-Aviron Adapté

La FFA n'a pas délégation pour le sport adapté et est conventionnée avec la FFSPORT Adapté. Les principes de sélection 2022 – Para-Aviron Adapté doivent être validés par la FFSPORT Adapté.

Ce document a été proposé à la FFSPORT Adapté. Il est proposé au comité directeur de donner pouvoir au bureau, dès retour de la FFSPORT Adapté, pour valider ce document.

Le comité directeur approuve et donne pouvoir au bureau pour l'approbation de ces principes de sélection.

7/ Calendrier sportif 2023 (Annexe 15)

Le calendrier des manifestations 2023 a été approuvé par un vote dématérialisé dont les résultats ont été communiqués le 13 janvier 2022 par mail :

LE COMITÉ DIRECTEUR A APPROUVÉ A 21 POUR (26 votants) LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS NATIONALES 2023.

8/ Désignation des organisateurs des championnats et critères nationaux 2023

A. Tixier liste les 7 candidatures reçues pour 8 manifestations à organiser avec :

- un candidat unique pour le championnat de France bateaux courts : AC Cazaubon
- un candidat unique pour le championnat de France UNSS/FFSU : Gravelines A

Concernant les Championnats de France longue distance J18, sénior, master, handi-santé et handi-valide et Coupe de France FFSU longue distance, nous sommes en attente de la tenue de la première édition pour un retour d'expérience et fixer ultérieurement une date.

V. Busser rappelle que la Coupe de France des Régions n'est pas concernée par la désignation d'un organisateur.

Il est proposé que les organisateurs se positionnant en choix 1 obtiennent l'organisation pour laquelle ils se sont portés candidats.

Il est alors procédé aux désignations avec les éléments d'informations précisés ci-dessus comme suit :

• 14-16 avril 2023 : Championnats de France bateaux courts J18 et Senior et para-aviron et para-aviron adapté

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ L'AC ARMAGNAC. (19 votants)

• 13-14 mai 2023 : Championnats de France UNSS/FFSU

L'engagement tripartite est déjà validé par le club et la Directrice UNSS, Mme Dupuis et le Directeur Régional FFSU, Mr Flavigny.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ GRAVELINES AVIRON. (19 votants)

• 3-4 juin 2023 : Championnats de France bateaux longs J18, sénior, para-aviron et para-aviron adapté (FFSA)

3 candidatures reçues : CN Libourne, AS Mantes et Gravelines Aviron.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ L'AS MANTES. (19 votants)

24-25 juin 2023 : Championnat national jeune et handi-valide jeune

2 candidatures reçues : Régates Mâconnaises et AS Mantes.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ LA SOCIÉTÉ DES RÉGATES MACONNAISES. (19 votants)

• **1-2 juillet 2023 : Championnats de France J16, handi-valide J16 et sénior moins de 23 ans**

2 candidatures reçues : CN Libourne et CA Vichy.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ LE CN LIBOURNE. (19 votants)

• **8-9 juillet 2023 : Championnat de France master et handi-valide master**

2 candidatures reçues : CA Vichy et CN Creusot.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ LE CN CREUSOT. (19 votants)

• **23-24 septembre 2023 : Championnat de France senior sprint et Critérium senior sprint, para-aviron et aviron adapté**

2 candidatures reçues : CA Vichy et Régates Mâconnaises

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE A L'UNANIMITÉ LE CA VICHY. (19 votants)

• **26-27 mai 2023 : Championnats de France d'aviron de mer J16, J18, sénior, master et para-aviron et Critérium para-aviron adapté (FFSA)**

Organisateur désigné lors du comité directeur du 19/10/2019 : Aviron Brestoïse et au Yole Club Brest Iroise

• **24-25 juin 2023 : Championnats de France de Beach Rowing Sprint J18 et sénior**

Aucun candidat ne s'étant manifesté, l'organisateur de cette manifestation sera désigné lors du prochain comité directeur.

La date de ce championnat pourra être modifiée en fonction des marées.

S. Roure souhaite qu'un cahier des charges du championnat de France longue distance soit rédigé.

V. Busser rappelle que cette manifestation est à ce jour en cours de test et un cahier des charges sera rédigé suite au retour d'expérience 2022 et sera adaptable selon les organisateurs.

9/ Date de l'assemblée générale 2023

LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 EST ARRÊTÉE À L'UNANIMITÉ AU 25 MARS 2023 (19 présents).

Il est précisé que les modifications des statuts des ligues et des comités départementaux seront à l'ordre du jour de cette réunion suite aux modifications des statuts de la FFA du 19 juin 2021.

10/ Attribution des labels 2022 École Française d'Aviron (Annexe 16)

A.Tollard remercie A. Bazinet pour le travail effectué pour cette campagne de labélisation 2022.

- 339 clubs sont « labellisables » par rapport à leur nombre de licences sur les 420 clubs de la fédération.
- 226 clubs ont enregistré leurs brevets niveau 1 ou 2 et peuvent donc prétendre à la labélisation.
- 209 demandes allant de 1 à 3 étoiles ont été déposées dans les formes et sont conformes aux exigences pour le label ; C'est un nombre identique aux années passées. Certains clubs ont également obtenu des mentions (avifit, santé et handi). Quelques clubs ont obtenu les trois mentions en plus du label 3 étoiles.

STATISTIQUES	2022
Clubs +20 licences AUDIBF	339
Clubs labellisables (+ 5 BA)	226
Demandes déposées	209 + 2 dérogations
Labels 3***	55
Labels 2**	52
Labels 1*	38 + 1 dérogation
Labels EFA	64 + 1 dérogation

- 2 clubs seulement ont fait une demande de dérogation, le club d'aviron Club d'Auray situé en Bretagne et le Cercle Nautique d'Indre en Pays de la Loire, parce qu'ils étaient hors délais ou non conformes.

Le club d'aviron d'Auray a fait une demande d'École Française d'Avion mais n'a saisi que deux brevets dans les délais au lieu des 5 demandés. C'est un club en extension puisque son nombre de licences a presque doublé en 3 ans malgré la covid; On peut donc être favorable à la validation du label EFA.

Le Cercle Nautique d'Indre peut prétendre au label 1* mais suite à un changement de présidence a tardé à faire sa demande ; là aussi on peut être indulgent en leur accordant le label EFA 1* au vu de la situation administrative complexe.

Pour les 2 clubs, les ligues concernées ont émis un avis favorable aux demandes de dérogation.

128 clubs « labellisables » n'ont pas fait de demande, c'est récurrent chaque année, il faut se poser la question du pourquoi? Comment faire en sorte que la labellisation les intéresse davantage ? Ce label qualité doit être un plus pour nos clubs et leurs licenciés, il faut qu'ils puissent en tirer avantage. Ces labels doivent être en adéquation avec le projet fédéral. Une réflexion est prévue sur ses attributions de label par le pôle structure et territoire en partenariat avec le pôle développement.

Demande de dérogation label EFA :

AVIRON CLUB D'AURAY	EFA accordée
CERCLE NAUTIQUE D'INDRE	EFA, 1 étoile accordée

LE COMITÉ DIRECTEUR ACCORDE À L'UNANIMITÉ (19 votants) LA DÉROGATION POUR L'OBTENTION DU LABEL :

- ÉCOLE FRANÇAISE D'AVIRON À L'AVIRON CLUB D'AURAY
- ÉCOLE FRANÇAISE D'AVIRON 1 ÉTOILE AU CERCLE NAUTIQUE d'INDRE

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (19 votants) LES LABELS ÉCOLE FRANÇAISE D'AVIRON AVEC LES MENTIONS DEMANDÉES TELLES QUE PROPOSÉES.

11/ Charte de développement durable

P. Trichet remercie E. Forshaw pour le travail réalisé.

M. Scotton et P. Trichet présentent la charte de développement durable de la FFA. (Annexe 17)

Il est précisé qu'un guide spécifique pour l'aviron a été édité et diffusé par la MAIF : Le Livret Aviron Durable de la FFA. Ce document propose des actions réalisables par les clubs et les adhérents dans le domaine du Développement Durable. Il témoigne du dynamisme du partenariat qui existe entre la FFA et la MAIF sur les thématiques du Développement Durable.

S. Vieilledent précise qu'il est primordial de travailler sur la thématique du développement durable, par conviction et nécessité, pour le potentiel de plus-value de notre sport sur cette question et pour le côté incontournable de ce sujet sur la question des partenariats.

Nous devons notamment sur ces sujets, améliorer, la lisibilité, notre capacité à communiquer et notre « faire savoir ».

12/ Conventions d'objectifs territoriales

M. Scotton précise que les conventions d'objectifs territoriales sont en cours d'écriture. Ce document sera personnalisé pour chaque territoire en fonction de leur projet.

13/ Point travaux des commissions

M. Scotton rappelle le rôle et le fonctionnement des commissions.

- une réunion par trimestre (en viso)
- un compte-rendu succinct à l'issue de la réunion de la commission
- un compte-rendu annuel

• Commission des arbitres :

R. Borel rappelle que les jurys des manifestations nationales 2022 ont été désignés.

Le nombre d'arbitres étant en déclin, la commission travaille au recrutement de bénévoles : comment recruter, comment élargir notre base ?

La France accueillera bon nombre de manifestations internationales en 2023 et en 2024 sur lesquelles nos arbitres officieront en plus des manifestations nationales : le déficit d'arbitres et les sollicitations de plus en plus nombreuses posent des difficultés.

• Commission scolaire :

A. Tollard informe que la commission a travaillé sur :

- La communication des outils existants
- Le programme Rame en 5^{ème} dont la pérennité est assurée
- L'avisanté à l'école : outil qui va aider les écoles primaires à pratiquer l'aviron. Le déploiement de l'outil et la campagne de communication sont à initier.

- 30mn d'activités physiques par jour : contenu en cours de réflexion.
- Escape Game : Avi Scape Game : jeu d'initiation à l'aviron ou à l'ergomètre.
- Informations : l'UGSEL : a participé à l'aviron connecté pour la première fois.
- Sections d'excellence sportives : une réunion est programmée à la fédération pour mars pour un point d'étape, les enjeux et le déploiement.

• **Commission aviron de mer :**

R. Mouchel indique que la commission a travaillé sur les thématiques habituelles et des groupes de travail ont été constitués :

- Statistiques et perspectives, pour dresser un état des lieux des clubs.
- Découpage du territoire, qui pourrait induire un chemin de sélection pour participer au championnat de France.
- Politique jeune : problème de recrutement des catégories les plus jeunes, mise en place d'une enquête auprès des clubs mer ayant des effectifs jeunes.
- Textes réglementaires

• **Commission aviron indoor :**

S. Roure précise que la commission a engagé plusieurs réflexions :

- programmation d'une compétition connectée hors championnat.
- la programmation des 500 m lors du championnat de France le vendredi soir.
- ouverture aux J14 à une épreuve connectée. La commission souhaite solliciter l'avis de la commission des compétitions.
- évolution du classement indoor : classement national indoor : prise en compte des points des clubs et non plus de points individuels pour le Challenge des 7 Défis capitaux.

Concernant le Challenge des 7 défis capitaux et l'ouverture au para-aviron et sport adapté, on enregistre peu d'inscription.

• **Commission aviron handi :**

G. Marchand énumère les actions réalisées en 2021.

- Signature d'une convention avec l'UNADEV (association des déficients visuels)
- Campagne de communication fin d'année pour le développement de la pratique
- Réglementation sportive : ajout de courses handi sur tous les championnats sauf le Beach, création d'une catégorie handi-santé
- Premiers championnats de France FFSA avec des courses para-aviron et para-aviron adapté
- Accompagnement des ligues
- Travail sur l'aviron Adapté avec la FFSA
- Lien avec la commission des arbitres, sensibilisation aviron et handicap
- CNSD : entraînement des militaires blessés qui préparent les INVICTUS GAMES
- La formation coach aviron handicaps à tous les candidats en formation BP aviron
- Une campagne de recrutement est mise en ligne et a été envoyée aux clubs

S. Roure évoque la catégorie de moins de J14 pour les para et sport adapté, il serait intéressant de leur proposer des animations.

• **Commission tourisme et loisir sportif :**

Le catalogue des randonnées 2022 a été publié, des remerciements sont adressés à A. Bazinet.

La commission a débuté une réflexion sur le classement des randonnées afin de l'adapter aux réalités des petits clubs.

Les travaux à venir :

- Renforcement des points Rand'Aviron
- Proposition d'organisation d'un évènement World Rowing Tour en 2024

• **Commission des athlètes :**

C. Berrest informe que l'activité de la commission est réduite.

Cette commission a été initialement créée pour que le président soit élu par les athlètes. A ce jour, aucune modification n'a été apportée au fonctionnement.

Il sollicite les autres commissions pour agir en interaction.

S. Roure sollicite la commission pour la participation de sportifs de haut niveau aux 7 défis capitaux.

S. Vieilledent intervient en précisant qu'il n'y a pas de barrière sur le sujet si cela ne s'éloigne pas du programme fédéral. Il faut que les sportifs puissent s'inscrire en individuel s'il le souhaite.

• **Commission développement durable :**

P. Trichet précise que la commission travaille en transversalité.

La commission a réalisé :

- Une analyse de cycle des matériels d'aviron avec l'aide d'A. Le Gal
- Une étude des déplacements des Championnats de France et réalisation d'un outil d'aide à la décision
- La rédaction d'une Charte Développement Durable
- La réalisation d'outils "Faune et Flore"
- Le Livret Aviron Durable
- Accompagnement processus de labellisation Norme 20121 pour Libourne

• **Commission relations extérieures et internationales :**

M. Goudet a :

- récolté les données des sportifs de haut niveau de la FFA et de World Rowing.

- fait le lien entre World Rowing et la FFA concernant toutes les informations parues (circulaires, textes, congrès...).

- commencé à recenser les conventions des clubs avec les Grandes Écoles.

• **Commission relation FFA et présidents de clubs et de comités départementaux :**

Les nominations récentes des directeurs des pôles "Développement et Innovation" et "Structures, Clubs et Territoires" vont permettre la mise en place de cette commission.

14/ Autres dossiers en cours

Pas de remarque.

15/ Questions administratives

• **Changement d'affiliation**

ASSOCIATION DLO FERE, association affiliée à la FFA pour la pratique du banc fixe, ayant modifié ses statuts pour la pratique de l'aviron sera désormais affiliée pour délivrer tous types de licences de la FFA.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (19 voix).

- **Changement de dénomination**

GRAVELINES UNION SPORTIVE AVIRON devient GRAVELINES AVIRON (Ligue Aviron Hauts-de-France).

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (19 voix).

16/ Questions diverses

- **Fin de contrat avec la Société CLEPOINT**

Le bureau fédéral a mis fin au contrat avec la société CLEPOINT, gérée par B. Ouvry, au 31 décembre 2021.

- **Tableau de valorisation du bénévolat**

F. Banton rappelle la nécessité de compléter ce tableau.

- **Championnat du Monde 2023**

World Rowing a attribué l'organisation de cette manifestation à la Fédération Française d'Aviron.

Le comité d'organisation a été constitué.

- **Offre jeune :**

S. Roure alerte sur la fragilité de l'offre jeune. Les clubs marquent des points à chaque étape. A ce jour les points de clubs de beaucoup de ligues manquent au classement. Il serait opportun de faire un rappel sur les règles de ce classement dans le cadre de cette offre.

A. Tixier et P. Lot travaillent sur ce sujet.

- **Prochaine réunion :**

Réunion des présidents de ligue : le 25 février 2022 à la FFA.

Assemblée générale de la FFA : le 26 mars 2022 à Mâcon.

Comité Directeur : le 22 avril 2022 en visioconférence.

L'ordre du jour est levé à 12h15.



Vincent Busser
Secrétaire Général

Diffusion : Comité directeur, Présidente de ligue, Présidents de ligues, S. Vieilledent – DTN -

COMPTE DE RESULTAT	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations, licences et affiliations	1 555 356	1 676 445
Ventes de marchandises	109 023	103 211
Prestations de service	974 970	862 085
Subventions d'exploitation	3 260 602	3 233 100
Dons et Mécénat	143 140	130 000
Contributions financières		
Autres produits	344 160	326 240
Reprises sur dépréciations et provisions	71 461	17 215
Utilisations des fonds dédiés	2 225	19 790
Quote-part subvention invest. virée au résultat	200 304	150 060
Total	6 661 241	6 518 146
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	140 496	53 361
Variation de stock	16 916	29 149
Autres achats et charges externes	3 447 381	3 097 107
Personnel mis à disposition	387 716	252 356
Aides financières	732 912	893 122
Impôts et taxes	136 324	128 336
Salaires	715 626	732 278
Charges sociales	443 359	430 793
Autres charges	3 831	80 596
Dotations aux amortissements	631 101	573 927
Dotations aux dépréciations et provisions	93 098	98 177
Report en fonds dédiés	5 000	17 399
Total	6 753 760	6 386 601
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-92 519	131 545
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	0	0
Autres produits financiers	1 297	2 296
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 297	2 296
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts	1 570	2 687
Autres charges financières		146
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	1 570	2 833
RESULTAT FINANCIER (II)	-273	-537
RESULTAT COURANT (I + II)	-92 792	131 007
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	210	30
sur opérations en capital	83	1 000
Reprises sur dépréciations et provisions	47 223	47 708
Total	47 516	48 738
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	274	
sur opération en capital	3 952	
Dotations aux dépréciations et provisions		9 600
Total	4 226	9 600
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	43 291	39 138
Impôt sur les bénéfices	-72 425	3 028
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	22 923	167 117
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	1 624 150	
Bénévolat	465 650	
Total	2 089 800	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	1 624 150	
Personnel bénévole	465 650	
Total	2 089 800	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES FF AVIRON

Exercice 2021

01/01/2021 au 31/12/2021

A) Bénévolat	Nombre d'heures	Valeur unitaire	Prix
Vie Fédérale / Réunions Statutaires / Commissions	5471	25	136775
Travaux Administratifs et Comptables	6432	25	160800
Participations Manifestations Sportives	4469	25	111725
Accompagnement / Déplacements Évènements Sportifs	1700	25	42500
Divers - Représentations / Rayonnement/Formation/Communication	554	25	13850
Total Annuel 18 826 HRS			465650
Valorisation : Coût horaire d'un salaire d'éducateur sportif, y compris charges sociales, soit : salaire brut mensuel 2500 + 45% charges sociales et CP 25€/h			

B) Mises à Disposition Gracieuses	Nombre d'heures	Valeur unitaire	Prix
Equipe Technique Fédérale (38 CTS x 1607h x25)	61066	25	1526650
Total			1526650

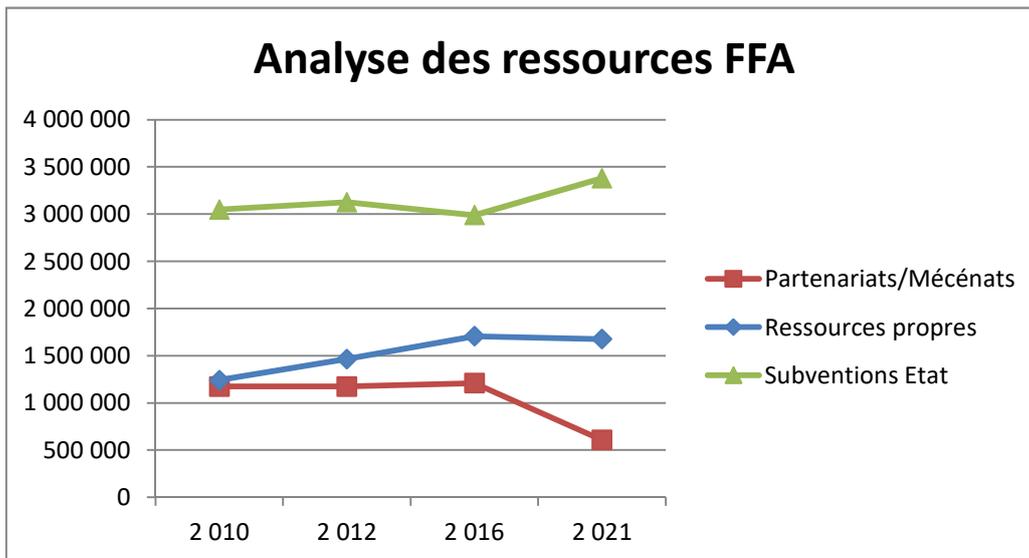
C) Mise à Disposition Gratuite des Installations	Nombre de jours	Valeur unitaire	Prix
Salles Réunions (500€ / journée - ex: 35x500)	35	500	17500
Bassins Compétitions Nationales (5000€ / jour)			
- Chpts Jeunes - Mantes la Jolie 5 jrs	5	5000	25000
- Chpts Juniors - Mantes la Jolie 3 jrs	3	5000	15000
- Chpts Masters - Brive La gaillarde 3 jrs	3	5000	15000
- Coupe de France - Mantes la Jolie 3 jrs	3	5000	15000
- Chpts Sprints - Mantes la Jolie 2 jrs	2	5000	10000
Total			97500

TOTAL Gal

2089800

BILAN

ACTIF	31.12.2021			31.12.2020	PASSIF	31.12.2021	31.12.2020
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Immobilisations incorporelles	38 609	38 609			Fonds propres (avant affectation)	1 255 109	1 087 992
Terrains	500 000		500 000	500 000	Résultat de l'exercice	22 923	167 117
Constructions	2 228 665	1 621 371	607 294	659 873	Subventions d'investissement	522 525	310 374
Matériels d'activités	5 438 150	4 368 919	1 069 231	1 045 678	Total	1 800 558	1 565 483
Autres immobilisations corporelles	1 038 790	930 481	108 308	120 420	<i>FONDS DEDIES & PROVISIONS</i>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	40 385	37 609
Autres prêts et titres immobilisés	10 945		10 945	10 945	Provisions pour risques	80 948	114 265
Dépôts et cautionnements	487		487	2 637	Provisions pour charges	109 214	98 867
Total	9 255 645	6 959 380	2 296 265	2 339 552	Total	230 547	250 741
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks	37 466	14 596	22 870	37 170	Emprunts et dettes assimilées	261 719	142 878
Structures affiliées - clients	41 934		41 934	15 563	Fournisseurs	311 755	313 763
Autres créances	373 874	9 600	364 274	439 913	Dettes fiscales et sociales	195 555	265 577
Trésorerie	1 844 371		1 844 371	1 440 673	Autres dettes	143 288	279 346
Charges constatées d'avance	79 965		79 965	83 965	Produits constatés d'avance	1 706 259	1 539 048
Total	2 377 611	24 196	2 353 415	2 017 284	Total	2 618 575	2 540 613
Total	11 633 256	6 983 576	4 649 679	4 356 837	Total	4 649 679	4 356 837



DONNEES COMPTABLES ARRETES DES COMPTES

	2010	2012	2016	2021
LICENCES/AFFILIATIONS	1 185 462	1 405 187	1 619 882	1 577 104
DROITS ENGAGEMENTS	55 483	58 807	86 294	98 837
RESSOURCES PROPRES	1 240 945	1 463 994	1 706 176	1 675 941
PARTENARIAT/MECENAT	1 174 000	1 174 000	1 210 000	606 834
MINISTERE/ANS/CNDS	3 047 567	3 125 491	2 987 711	3 378 855
compris Subv Invt				
TOTAL	6 703 457	7 227 479	7 610 063	7 337 571

FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON

COMPTABILITE ANALYTIQUE - ANNEE DE REFERENCE 2019- BUDGET 2021 AG - BILAN 2021 - BUDGET 2022

CHARGES	Année réf 2019	BUDGET AG 2021	BILAN 311221	BUDGET 2022	PRODUITS	Année réf 2019	BUDGET AG	BILAN 311221	BUDGET 2022
FONCTIONNEMENT FEDERAL	948 134	1 073 271	960 709	752 508	FONCTIONNEMENT FEDERAL	1 926 927	1 900 381	1 899 028	2 053 187
Fonctionnement des instances fédérales	159 217	132 642	92 369	117 260	Licences et affiliations	1 752 165	1 539 113	1 565 864	1 802 950
Fonctionnement du siège fédéral	208 279	136 350	105 165	128 250	Autres produits liés aux licences : IAS - Mutations	26 960	26 000	23 806	25 000
Dotations amortissements	67 228	71 753	71 169	65 969					
Fonctionnement Siège et Amortissements Affectés	-198 333	-166 746	-126 867	-126 867					
Licences	208 515	172 441	173 893	172 843					
Personnel FFA	894 282	999 414	1 022 065	1 011 948	Personnel (aides emplois)		20 000	21 333	26 667
Personnel Cadres Techniques dt Consultant Hte Perf. 30K€	335 362	410 940	491 512	443 000					
Personnel (FFA + CT) Affectés	-921 032	-1 071 261	-1 167 617	-1 167 617	ANS (Cnds) Soutien Plan de digitalisation		35 000		
Promotion - Communication Championnats Nbx et Inter	471 581	451 836	428 456	263 260					
Projet Fédéral - Plan de Relance		150 000	94 660	70 340					
Livre Aviron + activités annexes	61 383	53 500	16 765	10 000	Livre Aviron + activités annexes	87 929	76 500	67 742	84 500
Promotion Communication Affecté	-388 620	-294 846	-300 794	-257 841	Produits divers	23 827	18 100	15 316	23 122
Charges diverses	61 789	55 375	55 473	50 254	Régularisations sur Ex. antérieurs	19 643	10 000	38 899	10 000
Charges diverses Affectées	-40 781	-53 127	-28 291	-28 291	Reprises provisions pour risques et charges	16 403	175 668	166 068	80 948
Provisions pour risques et charges	29 264	25 000	32 751						
STRUCTURATION FFA ET PROJETS DEVELOPPEMENT	1 747 103	1 634 969	1 762 160	2 152 820	STRUCTURATION FFA ET PROJETS DEVELOPPEMENT	776 303	737 210	763 823	1 052 410
Structuration Territoriale et développement					Subventions A.N.S - Contrat Devlpt	330 000	330 000	392 000	380 000
- Stages et compétitions Fœ/Gr	43 261	38 000		35 000	Structuration Territoriale et développement				
- Aides aux structures - Nv clubs -Coques -Ristournes Ligues	419 093	452 616	374 287	431 424	- Stages et compétitions				
- Aides aux ligues - Techniciens Sportifs Régionaux	119 700	125 000	sur actions	170 000	- Structuration territoriale	183 333	183 333	15 000	15 000
Fonds dédiés - Colloque			5 000		- Aides aux ligues - Techniciens Sportifs Régionaux				
					- VNF	30 000	30 000	29 140	15 000
- Aides aux structures R.Alpes (Mécénat CNR)	90 000	90 000	90 000	100 000	ANS Fonctionnement PFS	20 000	20 000	30 000	30 000
- Achats moteurs Yamaha	72 344	94 000	72 897	73 000	ANS Fonds compensation COVID 19			63 400	60 000
- Actions Scolaires/Randos/ Tous publics	205 231	107 358	175 849	162 551	- Moteurs Yamaha	72 344	94 000	72 897	73 000
- Organisations Championnats Nationaux	490 281	416 781	395 828	475 613	- Actions Scolaires/Randos/ Tous publics	40 000	40 000	55 000	55 000
					- Organisations Championnats Nationaux				
- Matériel et Equipements (Chrono + Tout public)	17 050	21 151	18 298	18 847	- Droits d'engagements	153 981	150 000	98 837	200 000
Développement Time Team	21 960	17 000			ANS Soutien Vidéo Championnats	36 000	25 000	23 000	25 000
Développement des pratiques									
- Actions personnes handicapées	23 701	26 855	124 932	96 717	Développement des pratiques				
- Actions spécifiques femmes Dt IMPACT 2024 92700	18 371	18 981	37 266	117 983	- Actions personnes handicapées	5 000	5 000	80 000	80 000
- Actions aux publics éloignés des S.Sportives		2 500			- Actions spécifiques femmes	15 000	15 000	12 500	12 500
- Actions Indoor	91 233	101 651	150 550	156 639	ANS - Impact 2024 Femmes				102 200
					- Actions Indoor	51 667	51 667	80 000	80 000
- Actions Mer Banc Fixe	23 209	22 000	111 235	92 296	ANS - Support Dvlpt Digital Indoor				20 000
- Actions Aviron Citoyen - PVS		3 000	22 937	16 007	- Actions Mer Banc Fixe			60 000	60 000
- Action Sport Santé (Avisoise)	41 969	52 185	59 508	63 575	- Actions Aviron Citoyen - PVS			9 000	9 000
- Actions développement durable	2 208	26 000	36 176	35 252	- Action Sport Santé (Avisoise)	35 000	35 000	23 500	23 500
- Actions sport en entreprise	3 880	5 998		3 000	- Actions développement durable			15 000	15 000
					- Actions sport en entreprise				
Actions de Relations Internationales					ANS Emploi sport Qualifiés	12 000		12 000	
- Protocoles					Actions de Relations Internationales				
- Représentation internationale (Commissions FISA)	21 024	11 393	16 847	6 416	- Protocoles				
- Formation Arbitres Internationaux (Arbitrages Compétitions Etr)	2 588	2 500	503	3 000	CNOSF Représentation Internationale	13 000	6 000		3 000
- Mise en œuvre Gds Evènements				5 500	- Mise en œuvre Gds Evènements				
Fonds dédiés Programme Recherche Bateaux Innovants	40 000				Fonds dédiés Programme Recherche Bateaux Innovants	40 000	20 210		20 210
					Produits divers				
- Opération Ergomètres Courchevel			70 047	90 000	- Produits autres	68 978	62 000	15 982	64 000
					- Opération Ergomètres Courchevel			68 567	90 000
SPORT HAUT NIVEAU	3 656 143	3 756 064	3 510 649	4 908 859	SPORT HAUT NIVEAU	3 186 737	3 086 170	3 040 263	3 888 594
Préparation collectifs 2021-2024					Subventions A.N.S - Contrat Perf	2 601 541	2 482 940	2 205 000	2 333 550
- Stages et compétitions France (Seniors A et B - U23)	1 598 569	1 527 159	1 311 941	1 616 131	Préparation collectifs 2021-2024				
- Stages et compétitions Handi-Aviron	194 152	279 019	297 680	365 866	- Stages et compétitions France (Seniors A et B - U23)	1 370 000	1 120 000	1 120 000	1 142 400
- Mission d'aide à la Performance	126 613	200 000	229 061	556 367	- Stages et compétitions Handi-Aviron	132 000	224 000	205 000	211 150
					- Soutien aux entraîneurs		100 000	100 000	102 000
					- Mission d'aide à la Performance	105 000	195 940	137 000	95 000
Préparation collectifs 2028					ANS - Avenant contrat Perf - MAP			83 600	372 631
- Stages et compétitions Juniors	507 287	407 289	357 659	474 562	ANS - Avenant contrat Perf - Primes JO-JOP			126 000	
- Programme Performances Jeunes Talents	42 214	31 137	13 705	43 270	ANS - Avenant contrat Perf - Consultant Hte Perf.		110 000	46 000	140 000
- Rayonnement Missions des CT	18 771	40 814	41 940	62 163	Préparation collectifs 2028				
PROGRAMME ERASMUS J14	400 000			400 000	- Stages et compétitions Juniors	389 541	350 000	350 000	350 000
Parcours de l'excellence sportive - Pôles Frances	403 059	484 217	389 595	507 441	- Programme Performances Jeunes Talents			20 000	20 000
					- Rayonnement Missions des CT	20 000	20 000		
Suivi Social et Formation SHN - Primes Performance	34 516	74 429	154 034	129 000	PROGRAMME ERASMUS J14				410 000
Matériel Collectifs	640 962	694 601	712 809	738 885	ANS - Avenants	95 000		63 000	63 000
					Parcours de l'excellence sportive - Pôles Frances	290 000	273 000	273 000	273 000
Fonds dédiés Handi Avenant	90 000				- Subventions CREPS			19 400	19 400
Projet Recherche Core Stability Nancy		17 399	2 225	15 174	- Participations des sportifs et filières	101 559	86 000	91 422	73 300
					- Subventions Rhone-Alpes	12 300	14 000	12 202	2 000
					Suivi Social et Formation SHN - Primes Performance				
					Matériel Collectifs	200 000	200 000		
					CNDS 2016-2020 - Amort Subventions équipements	128 103	134 924	105 408	76 811
					ANS - Amort Subventions équipements	698	28 179	70 047	213 282
					- Cessions d'immobilisations	149 747	140 000	167 023	190 000
					- Matériel exceptionnel	23 935	17 728	24 849	24 446
					- Remboursements sinistres bateaux Mat HN		25 000	16 415	25 000
					Aide ANRT (Recherche)	14 000			
					Fonds dédiés Handi Avenant	90 000			
					Projet Recherche Core Stability Nancy		17 399	2 225	15 174
					Produits divers	34 854	40 672	15 000	15 000
					- CR IDF Tickets Loisirs	30 000	30 000	30 000	30 000
					- Participation Rameurs C.Jeunesse				25 000
PREVENTION PAR LE SPORT	324 373	287 186	294 512	308 776	PREVENTION PAR LE SPORT	170 459	215 000	215 000	215 000
Suivi de la Santé des Sportifs					Subventions A.N.S - Contrat Perf	170 459	215 000	215 000	215 000
- Suivi Médical Réglementaire des Sportifs	46 298	40 192	40 935	35 855	Suivi de la Santé des Sportifs				
- Encadrement Sanitaire des Equipes de France	245 009	210 225	216 229	234 519	- Suivi Médical Réglementaire des Sportifs	25 500	25 000	25 000	25 000
Structuration des Activités Médicales					- Encadrement Sanitaire des Equipes de France	120 000	150 000	150 000	150 000
- Actions renforcement secteur Médical	2 263	2 000		2 000	Structuration des Activités Médicales				
- Structuration du Suivi Médical Réglementaire	30 803	34 769	37 348	36 402	- Actions renforcement secteur Médical				
					- Structuration du Suivi Médical Réglementaire	24 959	40 000	40 000	40 000
PROMOTION DES METIERS DU SPORT - FORMATION	218 468	249 031	159 784	212 168	PROMOTION DES METIERS DU SPORT - FORMATION	148 512	121 760	90 024	124 100
Ingenierie Formation Emploi	21 868	31 509	56 897	43 002	Subventions A.N.S - Contrat Devlpt	50 000	50 000	30 000	30 000
Formations Professionnelles	79 915	103 450	59 096	85 362	Ingenierie Formation Emploi	30 000	30 000	30 000	30 000
Formations Complémentaires	95 111	64 814	18 537	44 297	Formations Professionnelles				
Formations Federales Nationales	21 574	49 258	25 254	39 507	Formations Complémentaires	20 000	20 000		
					Formations Federales Nationales				
					Produits divers				
					- Formations Centre FFA	98 512	71 760	60 024	94 100
Légende couleur					PARTENARIATS MAIF	260 000	250 000	208 333	250 000
Affectations Charges s/actions					M.A.I.F. Partenariat conventionnel	260 000	250 000	208 333	250 000
Fonds dédiés					PARTENARIAT ET MECENAT CNR	360 000	360 000	360 000	360 000
Actions et Faits exceptionnels					C.N.R - Partenariat conventionnel	260 000	260 000	260 000	260 000
Subventions Avenants et autres organes publics					C.N.R - Mécénat Vallée du Rhône	100 000	100 000	100 000	100 000
BENEFICE AVANT AFFECTATION AUX RESERVES			22 923		PARTENAIRES EQUIPEMENTIERS	53 965		95 765	
TOTAL GENERAL	6 894 221	7 000 521	6 710 737	<					



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Proposition de modification de l'article 9 suite à la création de la Ligue de La Réunion d'Aviron.

Article 9 : Liste

Les ligues constituées par la fédération sont les suivantes :

- Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'Aviron ;
- Ligue Bourgogne-Franche-Comté d'Aviron ;
- Ligue de Bretagne d'Aviron ;
- Ligue du Centre-Val de Loire d'Aviron ;
- Ligue Corse d'Aviron ;
- Ligue Grand Est d'Aviron ;
- Ligue de Guadeloupe d'Aviron ;
- Ligue de Guyane d'Aviron ;
- Ligue des Hauts-de-France d'Aviron ;
- Ligue d'Île-de-France d'Aviron ;
- Ligue de Martinique d'Aviron ;
- Ligue Normandie d'Aviron ;
- Ligue Nouvelle-Aquitaine d'Aviron ;
- Ligue Occitanie d'Aviron ;
- Ligue des Pays de la Loire d'Aviron ;
- **Ligue de la Réunion d'Aviron**
- Ligue Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur d'Aviron.

ASSEMBLEE GENERALE FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON

Le 26 mars 2022

ORDRE DU JOUR

- 1- Vérification des pouvoirs et déclaration de validité des délibérations de l'assemblée générale
- 2- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 juin 2021
- 3- Rapport du Président
- 4- Rapport du Directeur Technique National
- 5- Rapport des commissions
- 6- Rapport du Trésorier Général
- 7- Rapport du Commissaire aux comptes
- 8- Rapport des Vérificateurs aux comptes
- 9- Approbation des comptes annuels, quitus au Comité Directeur et affectation du résultat
- 10- Approbation du budget 2022
- 11- Fixation des tarifs 2023
- 12- Désignation des vérificateurs aux comptes
- 13- Rapport du Médecin coordonnateur du suivi médical des sportifs de haut niveau
- 14- Règlement intérieur : modification de l'article 9 : ajout de la Ligue de la Réunion Aviron
- 15- Election des membres du comité directeur
- 16- Questions diverses

COMPARATIF TARIFS NETS DES LICENCES FÉDÉRATIONS OLYMPIQUES

(sans ristourne aux ligues et aux Comités Départementaux)

Fédération	Tarif	+16ans	-18 ans	+18 ans	Jeune	Adulte	Loisir	Compétition	Nbre Licencié	Estimation
Equitation	80,00 €								660000	52 800 000,00 €
Tennis	30,00 €								1000000	30 000 000,00 €
Judo	40,00 €								550000	22 000 000,00 €
Rugby				95,00 €	55,00 €				250000	18 750 000,00 €
Basket			15,00 €	30,00 €					660000	14 850 000,00 €
Voile					29,50 €	58,50 €			270000	11 880 000,00 €
Cyclisme			44,50 €					153€/114€/77€	120000	11 655 000,00 €
Handball	33,00 €	33,00 €							350000	11 550 000,00 €
Tir			41,00 €	60,00 €					228000	11 514 000,00 €
Natation	32,00 €								320000	10 240 000,00 €
Athlétisme	30,00 €								320000	9 600 000,00 €
Karaté	30,00 €								250000	7 500 000,00 €
Gym	24,00 €								300000	7 200 000,00 €
Volleyball			39,00 €			41,00 €			150000	6 000 000,00 €
Tennis de table	28,15 €								200000	5 630 000,00 €
Ski					39,56 €			58,50 €	110000	5 393 300,00 €
Badminton			20,57 €	26,97 €					185000	4 397 450,00 €
Triathlon				69,70 €					60000	4 182 000,00 €
Canoe Kayak							55,00 €	60,00 €	70000	4 025 000,00 €
Foot	2,00 €								2000000	4 000 000,00 €
Surf	40,00 €								80000	3 200 000,00 €
Montagne/Escalade			27,50 €	42,00 €					82000	2 849 500,00 €
Skate/Roller					37,00 €	52,50 €			62000	2 774 500,00 €
Boxe	45,00 €								60000	2 700 000,00 €
Tir à l'Arc							34,00 €		74000	2 516 000,00 €
Escrime	30,00 €								60000	1 800 000,00 €
Sports de glace	38,00 €								34000	1 292 000,00 €
Aviron	35,40 €								33000	1 168 200,00 €
Haltérophilie	37,00 €								30000	1 110 000,00 €
SEI Nautique	45,00 €								20000	900 000,00 €
Lutte	40,00 €								20000	800 000,00 €
Hockey	48,00 €								8750	420 000,00 €
Pentathlon moderne	50,00 €								2000	100 000,00 €

IMPORTANT :

- Ce comparatif effectué sur la base de la licence A permet de situer la position de la FFA sur son tarif net par rapport aux fédérations olympiques.
 - Attention : Nous avons calculé la moyenne des différents tarifs des licences pour obtenir un produit.
 - Tous les présidents des fédérations ont été contactés personnellement par VDB.
 - Certaines fédérations délivrent des licences pour les catégories les plus jeunes (à partir de 5 ans : judo, la natation etc....) qui n'ont pas été prises en considération dans l'état ci-dessus présenté.
- Concernant la fédération de Rugby la licence est élevée en raison du coût de l'assurance.



Proposition Tarifs des licences et des titres

Types	2022	2023
Licence annuelle FFA	35,40 €	39,00 €
Part Ligues	6,80 €	7,50 €
Part Comités Départementaux	- €	1,50 €
Montant appelé	42,20 €	48,00 € 13,74%
Licence Universitaire FFA	16,60 €	18,20 €
Part Ligues	2,70 €	3,00 €
Part Comités Départementaux		0,50 €
Montant appelé	19,30 €	21,70 € 12,44%
Licence Indoor FFA	16,60 €	18,20 €
Part Ligues	2,70 €	3,00 €
Part Comités Départementaux	- €	0,50 €
Montant appelé	19,30 €	21,70 € 12,44%
Licence Banc Fixe FFA	16,60 €	18,20 €
Part Ligues	2,70 €	3,00 €
Part Comités Départementaux	- €	0,50 €
Montant appelé	19,30 €	21,70 € 12,44%
Licence Découverte 3 mois FFA	15,60 €	17,20 €
Part Ligues	2,70 €	3,00 €
Montant appelé	18,30 €	20,20 € 10,38%
Licence Découverte 1 mois FFA	10,40 €	11,50 €
Part Ligues	1,80 €	2,00 €
Montant appelé	12,20 €	13,50 € 10,66%
Licence Découverte 7 jours FFA	5,20 €	6,00 €
Part Ligues	0,90 €	1,00 €
Montant appelé	6,10 €	7,00 € 14,75%
Licence Polynésie	8,30 €	8,70 € 4,82%
Licences IE	6,00 €	6,60 € 10,00%
Titre Scolaire et Universitaire (Sans assurance)	- €	- €
Titre initiation Centre de Loisir (Sans assurance)	- €	- €
Titre initiation 1 jour FFA	1,00 €	1,50 € 50,00%
Affiliations	2022	2023
Membre affilié FFA	< à 30 U Licences 224 €	de 0 à < à 50 U Licences 250 €
	30 à < à 70 U Licences 265 €	de 50 à < à 150 U Licences: 300 €
	70 U Licences et + 306 €	de 150 à < à 300 U Licences: 400 €
Membre affilié sous convention	122 €	plus de 300 U Licences 500 € 130 €
Frais administratifs de mutation	20 €	40 €
Part MAIF	> 16 ans: 2,22 € < 16 ans: 4,10 € D+, BF, I: 0,29 €	> 16 ans: 2,18 € < 16 ans: 4,01 € D+, BF, I: 0,28 €

DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES

2021/2024

1 - En préambule

Les présentes directives techniques nationales sont adressées, en application du décret n°2005-1718 du 28 décembre 2005 et de l'instruction du 23 novembre 2016, à tous les agents de l'État exerçant des missions de conseillers techniques sportifs placés auprès de la Fédération Française d'Aviron.

Elles s'adressent également aux cadres techniques fédéraux, techniciens sportifs régionaux et départementaux, salariés de la fédération et/ou de ses organes déconcentrés, qui contribuent par leurs actions à leur mise en œuvre.

Ces directives se placent dans le cadre de la convention-cadre prévue à l'article 8 du décret n°2005-1718. Cette convention cadre précise que la direction technique nationale exerce une autorité technique sur l'ensemble des CTS (EN, CTN, CTR) ainsi que sur l'ensemble des cadres salariés de la fédération et/ou de ses organes déconcentrés qui contribuent à la mise en œuvre des directives techniques nationales. Cette convention est complétée par des conventions d'équipes techniques régionales (ETR) au niveau régional.

2 - Contexte

Le cadre technique est un agent public rémunéré par l'État. Cet agent, exerçant des missions de conseillers techniques sportifs (CTS), est chargé de responsabilités diversifiées, liées, en particulier, au sport pour tous (progression de la pratique licenciée), au sport de haut niveau (détection des talents et perfectionnement de l'élite, sélection des équipes nationales), à la formation des cadres. Il contribue directement à la mise en œuvre de la politique sportive de l'État et est garant de la cohérence entre les projets sportifs de la fédération auprès de laquelle il est détaché et les orientations prioritaires du ministère des sports.

Il s'assure de la bonne utilisation des crédits publics.

Au-delà de la mise en œuvre de projets, il est également chargé d'observer et d'analyser en permanence l'évolution des secteurs d'activité le concernant. À ce titre, il est force de propositions auprès du Directeur technique national, du Président de la fédération et /ou du Président de la ligue.

**Le cadre technique est le garant de la mise en œuvre du
Projet Fédéral de la fédération.**

3 – Les Directives Techniques Nationales

Les directives techniques nationales sont une feuille de route déclinées à partir du Projet Fédéral, du national vers le territorial, dans lesquelles les grands axes des missions des cadres techniques sont définies.

**A-Les quatre axes prioritaires et les objectifs définis par la FFA dans le
Projet fédéral approuvé par le Comité directeur du 17 avril 2021, à savoir :**

1) L'aviron pour toutes et pour tous

- Faire vivre toutes les pratiques de l'aviron
- Développer l'aviron sur tous les territoires
- Faire évoluer l'image de l'aviron et développer sa visibilité

- Rendre l'aviron accessible à tous les publics
- S'appuyer sur la notoriété des athlètes de haut niveau pour donner de la visibilité à l'aviron

2) Une nouvelle politique de haute performance et de haut niveau visant une équipe de France compétitive lors des JOP de Paris et Los Angeles 2028

- Construire une équipe de France unie, solidaire et forte pour toutes les catégories
- Développer le haut niveau sur l'aviron de mer
- Investir sur les prochaines générations d'athlètes

3) Une fédération au service de ses territoires, de ses clubs et de ses pratiquants

- Soutenir nos entités déconcentrées et positionner la fédération comme centre de ressources pour ses associations affiliées
- Accompagner la professionnalisation des associations
- Collaborer et co-construire avec les ligues, comités et clubs
- Impulser de nouvelles dynamiques et innovations.

4) Une fédération verte, responsable et éthique

- Améliorer notre impact environnemental
- Développer notre impact sociétal

Les différents objectifs de ces quatre axes seront déployés à travers la déclinaison opérationnelle du projet fédéral définie par la Direction Technique Nationale. Au niveau méthodologique, cette déclinaison opérationnelle s'appuiera notamment sur :

- Une volonté forte d'établir des priorités d'actions
- Une capacité à définir précisément la bonne répartition entre actions régionales et nationales
- Un déploiement adapté aux spécificités et besoins de chaque territoire notamment à travers la signature de convention territoriale avec les ligues

Au niveau pratique cette déclinaison visera à orienter les actions de la Direction Technique nationale vers :

- La dynamique sportive de notre pratique de rivière
- Le déploiement accrue et innovant de notre pratique indoor
- L'accélération du développement de notre pratique Aviron de Mer
- La mise en œuvre de la stratégie de haut niveau et de haute performance 2024-2028
- Le déploiement des politiques publiques (mixité, accessibilité à la pratique pour tous dont les publics porteurs de handicap, lutte contre les violences, développement durable).

B – Indicateurs 2021-2024. En lien avec les politiques publiques du Ministère en charge des sports et les objectifs définis dans les contrats de développement et de performance passés avec l'Agence Nationale du sport

1) Développement des pratiques

Actions	Objectifs opérationnels	Indicateurs associés à l'objectif	Valeurs cibles			
			2021	2022	2023	2024
Développement de l' Aviron de mer	Augmenter le nombre de pratiquants	Nombre de licencié(e)s "mer"	8500	9500	10000	10500
	Développer l'offre compétitive	Nombre de compétiteurs "mer"	700	1000	1100	1200
Développement de l' Aviron indoor	Augmenter le nombre de pratiquants	Nb de licencié(e)s indoor I	1500	3000	3500	4000
		Nb de licencié(e)s I indiv	50	100	200	300
		Nb de licencié(e)s I événementielles	800	1000	1200	1500
	Développer l'Aviron Indoor	Nb clubs indoor	110	120	125	130
	Développer l'offre compétitive	Nb de participant(e)s aux chpts nationaux	2600	2500	2700	3000
Développement de l' Aviron de rivière	Dynamiser la pratique de randonnée	Nb de participant(e)s aux randonnées	2000	5600	5700	5800
	Dynamiser la pratique compétitive adulte en rivière	Nb de participant(e)s aux championnats master	1500	2500	2900	3200
Développement de l' Aviron scolaire et universitaire	Promouvoir les programmes Educ'Aviron	Nb de classes R5	400	1000	1300	1500
		Nb de titres scolaires	15 000	60 000	62 000	65 000
	Faire le lien avec les QPV et ZRR	Nb de classes R5 en zone REP/REP+	50	100	130	150
	Collaborer avec les associations sportives scolaires	Nb de participant(e)s aux championnats d'académie UNSS	0	2000	2150	2300
	Accompagner la création de sections sportives	Nb de sections sportives	80	85	90	95
Développer la pratique de l'aviron pour les personnes en situation de handicap (physique et mental)	Augmenter le nombre de clubs accueillant des rameurs handi	Nombre de clubs accueillant des rameurs handi	100	115	125	135
		Nombre de club référencés sur le handiguide	ne fonctionne pas	90	125	135
	Augmenter le nombre de licenciés en situation de handicap	Nombre de licencié(e)s en situation de handicap	480	550	600	650
	Développer l'offre d'épreuves accessibles au public en situation de handicap	Nombre de participant(e)s handi à des épreuves nationales	180	270	300	340
Nombre de sportifs classifiés/an		20	25	30	35	

2) Haut-Niveau

Action	Objectifs opérationnels	Indicateurs associés à l'objectif	Valeurs cibles			
			2021	2022	2023	2024
Faire rayonner la France	Atteinte des objectifs identifiés dans le programme Ambitions 2024 OLY	Rang de la France aux CM (classement des médailles)	5	8	6	5
		Rang de la France aux CM (indice PO-épreuves O)	13	11	8	6
	Atteinte des objectifs identifiés dans le programme Ambitions 2024 PARA	Rang de la France aux CM (classement des médailles)	8	8	6	5
		Rang de la France aux CM U23 (classement des médailles)	13	11	10	8
	Atteinte des objectifs identifiés dans le programme Génération 2024-2028	Rang de la France aux CM U23 ((indice PO-épreuves O)	7	7	7	6
		Rang de la France aux CM U19 (classement des médailles)	6	7	6	6
		Rang de la France aux CM U19 ((indice PO)	5	8	5	5

3) Actions sociales et sociétales

Actions	Objectifs opérationnels	Indicateurs associés à l'objectif	Valeurs cibles			
			2021	2022	2023	2024
Améliorer la féminisation	Augmenter le % des licenciées	Taux de licenciées (A, U, I, BF, D)	40%	44%	45%	46%
	Augmenter le % de dirigeantes	Taux de femmes élues (ligues, CD, clubs)	33%	35%	37%	40%
	Augmenter le % d'encadrantes et d'arbitres	Taux d'entraîneuses salariées	19%	20%	22%	25%
		Taux d'encadrantes bénévoles	Indicateurs à mettre en place avec la déclaration réglementaire des encadrant(e)s bénévoles au ministère des sport			
	Taux de femmes arbitres	23%	24%	25%	30%	
Promouvoir les valeurs de l'aviron au regard du "pacte républicain"	Favoriser l'accès à un engagement citoyen	Nb de service civique recrutés par la fédération	12	15	17	20
		Nb de missions SNU	En attente démarrage dispositif			
	Lutter contre les discriminations	Nb d'actions de formation/sensibilisation	5	6	7	8
Promouvoir le Développement Durable	Co-construire le projet DD avec chaque commission nationale	Nombre de réunions de co-construction	4	11	22	22
		Nombre de projets intercommissions	2	4	6	8
	Créer un observatoire des conditions climatiques	Nombre d'organismes de championnats renseignant l'observatoire	1	4	8	12
	Labelliser les événements	Nb de manifestations	5	20	30	40
Développer le sport santé	Développer le programme fédéral Aviron santé et ses bienfaits	Nombre de pratiquants atteints de pathologies	800	1000	1200	1500
		Nombre de clubs labellisés	60	65	70	75
		Nombre de Coach(e)s formé(e)s	120	130	140	150
		Nombre de classes utilisant le cycle en prévention primaire	4	10	20	30

4) Formation

Action	Objectifs opérationnels	Indicateurs associés à l'objectif	Valeurs cibles			
			2021	2022	2023	2024
La formation au service du projet fédéral	Améliorer les compétences de l'encadrement et renforcer le nombre d'encadrants diplômés	Nb de diplômes professionnels délivrés	35	40	42	45
		Nb de diplômes fédéraux délivrés	500	650	700	750

4 – Mission des cadres techniques

En fonction des postes qu'ils occupent et des structures auprès desquelles ils sont placés, les cadres techniques sont en charge de l'accomplissement d'un certain nombre de missions, participant toutes à atteindre les objectifs annuels déterminés conjointement par la FFA, le ministère en charge des sports et l'Agence nationale du Sport. Ces missions et les objectifs à atteindre sont fixés pour chaque cadre dans sa lettre de mission.

A - Missions des cadres techniques régionaux et des techniciens sportifs régionaux

Les cadres techniques régionaux et les techniciens sportifs régionaux ont pour missions principales :

- La structuration territoriale et la déclinaison du projet fédéral sur le territoire régional
- La mise en place, la coordination et l'animation de l'Équipe Technique Régionale
- La détection et la formation des jeunes à fort potentiel
- La formation des cadres professionnels et bénévoles

Ils participent activement à la cohérence du dispositif de haut niveau en assurant le lien entre les entraîneurs et dirigeants de clubs, les structures du PPF et l'encadrement des Équipes de France.

Pour les cadres techniques régionaux, le directeur technique national indique au travers de la lettre de mission au responsable du service déconcentré dont dépend le CTR, ainsi qu'au président de la ligue, la nature des missions à caractère national qu'il souhaite confier au cadre.

B - Missions des cadres techniques nationaux

Les cadres techniques nationaux sont principalement investis sur les missions qui leurs sont confiées par le DTN. Dans le cadre de ces missions, ils veillent à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par la fédération.

Ils sont les personnes ressources de la fédération pour toutes questions traitant des problématiques dont ils ont la charge.

C - Missions des entraîneurs nationaux

Les entraîneurs nationaux ont pour mission principale la formation des rameurs et l'obtention de médailles au niveau international.

Ils s'attachent également à tout mettre en œuvre pour permettre au plus grand nombre d'acteurs de la fédération de s'approprier les problématiques du haut niveau : travaux de recherche, production de documents, participation à la formation de cadres, accompagnement à la structuration du PPF.

Ils contribuent également à la formation et à l'accompagnement des entraîneurs de clubs par les relations régulières qu'ils entretiennent avec eux.

5 – Bilan et évaluation des missions

Le CTS réalise à la fin de chaque saison sportive, en lien avec les indicateurs fixés, un bilan annuel de l'ensemble de son activité, qu'il transmet au directeur technique national.

Les agents recrutés ou détachés sur contrat pour exercer les missions de conseiller technique sportif sont évalués dans les conditions définies par les dispositions des articles 2 à 6 de l'arrêté du 31 décembre 2019 fixant les modalités d'évaluation des agents recrutés ou détachés sur contrat pour exercer les missions de conseillers techniques sportifs.

Sébastien Vieilledent
Directeur Technique National

Stratégie pour la haute performance et le haut-niveau

Grands principes de sélection

Olympiade et Paralympiade 2021-2024

Préambule

Le présent document a pour but de décrire, en lien avec la stratégie de haute performance et de haut-niveau de la FFA, **les grands principes de sélections pour l'olympiade et la paralympiade 2021-2024.**

Aux JOP de Tokyo, les équipes de France d'aviron ont remporté, 2 médailles, dont une en or, pour le groupe olympique et deux médailles de bronze pour le groupe paralympique.

Aux Jeux Olympiques, la France se positionne donc à la 5^e place des nations au classement des médailles. Avec seulement deux bateaux en finale A, la France se situe à la 13^e place au classement PO.

Aux Jeux Paralympiques la France atteint la 8^e place au classement des médailles.

Afin de préparer les prochaines échéances internationales et notamment les JOP de Paris 2024, la FFA, suite à une analyse menée sur la base de la méthodologie Orfèvre, a identifié 3 programmes de déploiement stratégique :

- **Le programme Ambitions 2024 OLY**
- **Le programme Ambitions 2024 PARA**
- **Le programme Génération 2024-2028**

Stratégie pour la haute performance et le haut-niveau

Les trois programmes de la stratégie de la FFA 2024-2028 ont pour **objectif prioritaire, la préparation et la performance de l'Équipe de France aux JOP de Paris.** En parallèle le programme Génération 2024-2028 aura pour **objectif l'anticipation et la préparation des JOP de Los Angeles 2028.**

A ce titre, ces deux axes devront amener les collectifs à venir performer régulièrement et à atteindre les podiums des échéances intermédiaires internationales U19, U23, senior A et para-aviron et notamment durant les championnats d'Europe et du Monde de chaque catégorie.

La fédération a pour ambition de qualifier **6 à 8 bateaux olympiques et 3 à 4 bateaux paralympiques** dans le cadre des JOP de Paris 2024.

L'objectif est d'obtenir **3 à 4 médailles sur les épreuves olympiques et 2 médailles sur les épreuves paralympiques dont une en or.**

Les championnats du Monde senior qui se dérouleront à Belgrade (SRB) en 2023 constitueront un événement particulier à une année de l'échéance majeure. Les équipages français devront avoir à cœur, outre l'accession aux podiums, d'y obtenir leur qualification Olympique ou Paralympique.

Pour le programme Ambitions 2024 OLY

La stratégie se concentrera avant tout sur le maintien de la performance des deux bateaux médaillés à Tokyo (deux de couple homme et deux de couple femme poids léger). Afin d'améliorer les résultats de Tokyo en termes de médailles et de repositionner la France dans le top 10 du classement PO, un ensemble de projets seront relancés autour de bateaux historiquement maîtrisés par la France, en lien avec le niveau de performance et la densité du collectif France au lendemain des JOP de Tokyo.

Pour le programme Ambitions 2024 PARA

Dans le cadre de la spécificité du Para-Aviron et en lien avec les objectifs fixés, la stratégie se concentrera sur la reconstruction d'un collectif performant autour des médaillés de Tokyo. Les 5 épreuves inscrites au programme paralympique sont envisagées.

Le développement de notre capacité de recrutement et de détection sera donc un axe majeur de notre stratégie. Il sera complété par un objectif clair d'optimisation de notre méthodologie d'entraînement notamment autour de la spécialisation PARA de notre programme ainsi que d'une meilleure individualisation. Enfin, la stratégie se déploiera aussi grâce à une augmentation de la disponibilité du staff afin de favoriser le suivi hors stage, le recrutement et la détection.

Pour le programme Génération 2024-2028,

Les collectifs senior U23 et junior U19 seront constitués dans une double perspective, celle de remporter des médailles mondiales, mais également de former des rameuses et rameurs de haut niveau senior A.

A ce titre, ce programme devra permettre aux meilleurs jeunes talents U23 de réussir une transition progressive et pertinente vers Paris 2024. Il devra aussi anticiper les performances et la préparation de Los Angeles 2028.

Grands principes de sélection en équipe nationale

Les collectifs préparés pour les grandes échéances internationales, championnats d'Europe, du Monde et des Jeux Olympiques ou Paralympiques, seront déterminés chaque année suite au chemin de la sélection prévus dans les avenants annuels des règles de sélection et notamment autour des indicateurs suivants :

- Performances individuelles réalisées aux championnats de France en bateaux courts et lors des tests hivernaux,
- Performances collectives réalisées lors de régates de sélection ou de compétitions officielles,
- Facteurs humains participant à la dynamique de groupe indispensable à la performance du plus haut niveau,
- Complémentarité technique qui doit être recherchée au sein de chaque équipage,
- Informations recueillies lors des stages et des regroupements et pendant l'activité régulière organisée au sein des Pôles France et Pôles Espoirs,
- Réalisation de l'ensemble des bilans demandés dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire et du respect de la réglementation en matière de lutte contre le dopage.

Obligation de participer aux étapes du chemin de la sélection

Le chemin de la sélection est constitué de deux phases.

Une phase de sélections individuelles et une phase de sélections collectives. Elles se composent de l'ensemble des tests hivernaux, au sol, et en bateaux, des championnats de France bateaux courts ainsi que des régates et compétitions officielles de sélection.

Participer aux étapes décrites dans l'avenant annuel des règles de sélection est obligatoire pour tous les rameurs et rameuses candidats à une sélection en équipe de France, sauf dérogation exceptionnelle accordée par les responsables de programmes concernés et validée par le DTN.

Modalités de passation des tests

La réalisation de tous les tests ou contrôles inscrits dans les règles de sélection (avenants annuels) doit être validée par un conseiller technique de la FFA, un TSR ou par le référent sportif des structures affiliées à la FFA.

Ce cadre sera responsable de la transmission des résultats à la FFA dans les délais impartis.

Surveillance médicale réglementaire

Tout(e) sportif(ve) candidat(e) à une sélection en équipe de France devra se soumettre à une surveillance médicale réglementaire. Chaque sportif(ve) devra avoir réalisé l'ensemble des examens de la surveillance médicale réglementaire avant le début du stage terminal de préparation de la compétition de référence retenue comme objectif prioritaire de la saison pour la catégorie à laquelle il (elle) appartient.

Sélection des rameurs (ses)

L'ensemble des collectifs de préparation des équipes de France senior A, U23, Para-aviron junior U19 et Aviron de Mer sera déterminé par les responsables de programmes et validé par le DTN en lien avec le comité de sélection des Équipes de France.

Responsabilité de la préparation et de la sélection

Les responsables de programmes sous couvert du DTN ont la responsabilité de préparer et de sélectionner les sportifs(ves), afin de former les équipages.

Le comité de sélection des Équipes de France de la FFA valide en séance les sélections nominatives des rameuses et rameurs et des équipages proposés par les responsables de programmes.

Informations

Les informations portant sur les règles de sélection seront communiquées aux sportifs(ves) concerné(e)s et seront consultables sur le site Internet de la FFA.

Sébastien Vieilledent
Directeur Technique National
Directeur Général

Fédération Française d'Aviron

Avenant n°1 – saison sportive 2022

Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France Senior

1) Préambule

La Fédération Française d'Aviron est totalement investie aux côtés de l'équipe de France pour accompagner et soutenir les rameurs et les rameuses qui porteront les couleurs de la France lors des Jeux Olympiques de Paris. La réussite passe par une mobilisation générale, un investissement sans réserve, mais également par une confiance réciproque et des convictions fortes.

La fédération, consciente du potentiel de l'équipe de France à laquelle vous appartierez, lui donne les moyens d'atteindre les objectifs les plus ambitieux avec l'aide de l'Etat et de ses partenaires. Elle compte sur chacun des sportives et sportifs qui la composent pour préparer les Jeux Olympiques avec détermination, rigueur et ambition.

Pour mémoire, le projet fédéral pour l'olympiade 2021/2024 fixe un objectif de trois à quatre médailles avec une qualification de six à huit bateaux.

Ces règles de sélection 2021-2022 pourraient faire l'objet de modifications liées à l'évolution de la crise sanitaire nationale et internationale et des décisions prises dans ce cadre par les autorités gouvernementales, la FISA, le CIO.

2) Processus de sélection

Le document "*Stratégie pour le haut niveau, grands principes de sélection*" édité par la Fédération Française d'Aviron, et approuvé par le comité directeur du 19 février 2022, est le texte de référence pour toute la durée de l'olympiade 2021-2024.

Tout(e) rameur(se) candidat(e) à une sélection en équipe de France senior doit se conformer aux "Grands principes de sélection en équipe nationale" tels que décrits dans le document évoqué précédemment.

Le présent avenant précise les modalités de sélection pour les Championnats du Monde de Racice 2022.

Il a été validé par le comité directeur de la FFA lors de sa réunion du 19 février 2022.

Tous les documents et informations portant sur les règles de sélection seront communiqués aux sportives et sportifs concernés par courrier électronique et seront consultables sur le site internet de la FFA.

3) Dispositions générales

Les rameuses et rameurs senior retenus à partir de la régata de sélection du 30 avril au 1^{er} mai pour la saison internationale ne sont autorisés à participer, ni au championnat de France FFSU, ni au championnat de France d'aviron de mer, ni au championnat de France de sprint de plage.

Les sportifs(ves) candidats(es) à une sélection en équipe de France devront avoir signé la convention individuelle proposée par la fédération dans le respect des termes de l'article D221-2-1 du Code du sport.

La Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) est une obligation pour chaque sportif(ve) candidat(e) à une sélection nationale.

La SMR est coordonnée par le médecin du suivi des équipes de France, mais reste du ressort et de la responsabilité individuelle de chaque sportif. Chaque sportif(ve) sélectionné(e) devra être à jour vis à vis de la surveillance médicale réglementaire lors de la première sélection internationale de la saison 2022.

Toute sélection est également subordonnée au respect par chaque sportif(ve) concerné(e) :

- de la réglementation en vigueur en matière de lutte antidopage,
- de l'inscription de son emploi du temps, tout au long de la saison sportive dans le système de localisation ADAMS.

4) Règles de sélection

4-1) Sélection individuelle

Les candidat(e)s à une sélection en équipe de France devront tenir à jour et transmettre régulièrement le carnet d'entraînement proposé par l'encadrement pour un meilleur suivi du travail réalisé.

Les résultats obtenus lors de la saison internationale 2021, ceux des têtes de rivières, les performances ergométriques de la saison en cours et la motivation démontrée à s'inscrire dans le projet proposé seront pris en compte pour l'établissement de la liste des sportifs(ves) convoqué(e)s en stage de préparation hivernale.

Les performances réalisées à l'occasion de l'ensemble des étapes du chemin de la sélection seront prises en compte pour la sélection individuelle des rameurs(ses) en perspective de la constitution des équipages, et notamment celles réalisées lors :

- de la tête de rivière de zone du 14 novembre,
- du test à l'ergomètre du 4 décembre (2000m) et du 11 décembre (5000m),
- du championnat du France indoor connecté, ou du test à l'ergomètre du 05 février,
- du test à l'ergomètre du 9 février (5000m),
- de la tête de rivière de zone du 20 mars,
- du test à l'ergomètre du 26 mars (2000m),
- 2 au 3 avril, championnats interrégionaux. Pour les 2-, le lieu de participation sera déterminé en fonction des appairages. Les rameurs/rameuses inscrits en pôle sont autorisés à participer à ces épreuves sur la même inter-région que leur structure de rattachement. Les rameuses et rameurs inscrits sur les listes des qualifiés aux championnats de France bateaux courts élaborées par la DTN ne sont pas autorisés à participer aux championnats interrégionaux en bateaux courts. A l'issue des championnats de zones et en tant que de besoin, la DTN s'autorise à augmenter les qualifiés par zone.
- du championnat de France en bateaux courts du 16 au 17 avril à Cazaubon, (pour ce qui concerne les performances en bateaux courts lors des étapes du chemin de sélection, il est à noter que la sélection d'un(e) rameur(se) ayant réalisé des performances en 2- n'implique pas la sélection systématique de son équipier(ère)).

Les rameurs(es) poids légers doivent considérer que la gestion du poids constitue un élément déterminant de la sélection. L'encadrement tiendra compte de cette gestion pour proposer les sélections individuelles et composer les équipages. Il est donc demandé de respecter les contraintes imposées suivantes :

Pour ce qui concerne les femmes :

- tête de rivière de novembre et tests à l'ergomètre de décembre (2000m et 5000m) : ≤ 60 kg,
- championnat de France Indoor connecté ou test ergométrique du 5 février, application de la réglementation FISA : $\leq 61,5$ kg,
- test à l'ergomètre du 9 février (5000m) : $\leq 61,5$ kg,
- tête de rivière du 20 mars : $\leq 59,5$ kg,
- test à l'ergomètre du 26 mars (2000m) : $\leq 59,5$ kg,
- championnat de France bateaux courts : ≤ 59 kg.

Pour ce qui concerne les hommes :

- tête de rivière de novembre et tests à l'ergomètre de décembre (2000m et 5000m) : ≤ 74 kg,
- championnat de France Indoor connecté ou test ergométrique du 5 février, application de la réglementation FISA : ≤ 75 kg,
- test à l'ergomètre du 9 février (5000m) : ≤ 74 kg,
- tête de rivière du 20 mars : ≤ 73 kg,
- test à l'ergomètre du 26 mars (2000m) : ≤ 73 kg,
- championnat de France bateaux courts : $\leq 72,5$ kg

4-2) Sélection collective

La sélection collective débute le 30 avril et 1^{er} mai avec des parcours à Vaires-sur-Marne. En fonction des résultats des Championnats de France bateaux courts et de leur densité, des confrontations pourront être réalisées en 2-, 4-, 2x et 4x, chez les femmes et chez les hommes. Des rameurs ou rameuses qui n'auraient pas performé au championnat de France bateaux courts mais qui auraient réalisé des performances significatives lors du chemin de sélection pourront être convoqués pour ces parcours.

La sélection collective se poursuivra avec :

- la régates d'Essen (14 et 15 mai). Suite à la régates d'Essen un premier Comité de Sélection se réunira pour déterminer le collectif des compétitions à venir (Poznan, Lucerne).
- la Coupe du Monde II (Poznan – 18 et 19 juin),
- la Coupe du Monde III (Lucerne – 9 et 10 juillet). Suite à cette étape, le Comité de Sélection se réunira une deuxième fois pour statuer sur différents choix possibles selon les embarcations :
 - o participation au championnat d'Europe en vue du championnat du Monde,
 - o impasse sur le championnat d'Europe avec le Championnat du Monde comme objectif finale,
 - o réorientation possible sur le championnat du Monde U23 en fonction des situations, et notamment en fonction des résultats de la deuxième régates de sélection U23.
- le championnat d'Europe (Munich – 11 au 15 août). Suite à cette compétition, le Comité de Sélection se réunira une dernière fois pour valider les choix des embarcations engagées pour les Championnats du Monde.

Sébastien Vieilledent
 Directeur Technique National
 Directeur Général

Fédération Française d'Aviron

Avenant n°2 – saison sportive 2022

Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France Paralympique

1) Préambule

La Fédération Française d'Aviron est totalement investie aux côtés de l'équipe de France pour accompagner et soutenir les rameurs et les rameuses qui porteront les couleurs de la France lors de la saison 2022. La réussite passe par une mobilisation générale, un investissement sans réserve, mais également par une confiance réciproque et des convictions fortes.

La fédération, consciente du potentiel de l'équipe de France à laquelle vous appartierez, lui donne les moyens d'atteindre les objectifs les plus ambitieux avec l'aide de l'Etat et de ses partenaires. Elle compte sur chacun des sportives et sportifs qui la composent pour préparer la prochaine saison 2022, la paralympiade 2024 et, à plus long terme, la paralympiade 2028.

Pour mémoire, le projet fédéral pour l'olympiade 2021/2024 fixe un objectif de deux médailles dont une en or aux Jeux Paralympiques de Paris 2024.

Ces règles de sélection 2021-2022 pourraient faire l'objet de modifications liées à l'évolution de la crise sanitaire nationale et internationale et des décisions prises dans ce cadre par les autorités gouvernementales, World Rowing, le CIO, l'IPC.

2) Processus de sélection

Le document "*Stratégie pour le haut niveau, grands principes de sélection*" édité par la Fédération Française d'Aviron, et approuvé par le comité directeur du 19 février 2022, est le texte de référence pour toute la durée de la paralympiade 2021-2024.

Tout(e) rameur(se) candidat(e) à une sélection en équipe de France Paralympique doit se conformer aux "Grands principes de sélection en équipe nationale" tels que décrits dans le document évoqué précédemment.

Le présent avenant précise les modalités de sélection pour les Championnats du Monde de Racice 2022.

Il a été validé par le comité directeur de la FFA lors de sa réunion du 19 février 2022.

Tous les documents et informations portant sur les règles de sélection seront communiqués aux sportives et sportifs concernés par courrier électronique et seront consultables sur le site internet de la FFA.

3) Dispositions générales

Les rameuses et rameurs retenus dans le collectif de préparation des Championnats du Monde ne sont autorisés à participer, ni au championnat de France longue distance, ni au championnat de France FFSU, ni au championnat de France d'aviron de mer 2022.

Les sportifs(ves) candidats(es) à une sélection en équipe de France devront avoir signé la convention individuelle proposée par la fédération dans le respect des termes de l'article D221-2-1 du Code du sport.

La Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) est une obligation pour chaque sportif(ve) candidat(e) à une sélection nationale. La SMR est coordonnée par le médecin du suivi des équipes de France, mais reste du ressort et de la responsabilité individuelle de chaque sportif. Chaque sportif(ve) sélectionné(e) devra être à jour vis à vis de la surveillance médicale réglementaire lors de la première sélection internationale de la saison 2022.

Toute sélection est également subordonnée au respect par chaque sportif(ve) concerné(e) :

- de la réglementation en vigueur en matière de lutte antidopage,
- de l'inscription de son emploi du temps, tout au long de la saison sportive dans le système de localisation ADAMS.

4) Règles de sélection individuelle et collective

Les candidat(e)s à une sélection en équipe de France devront tenir à jour le carnet d'entraînement proposé par la fédération pour un meilleur suivi du travail réalisé.

Les résultats obtenus lors de la saison internationale 2021, ceux des têtes de rivières de novembre, les performances ergométriques de décembre et la motivation démontrée à s'inscrire dans le projet proposé seront pris en compte pour l'établissement de la liste des sportifs(ves) convoqué(e)s en stage de préparation hivernale.

Les performances réalisées à l'occasion de l'ensemble des étapes du chemin de la sélection seront prises en compte pour la sélection individuelle des rameurs(ses) en perspective de la constitution des équipages, et notamment celles réalisées lors :

- du test à l'ergomètre du 04 décembre,
- du championnat du France indoor connecté du 05 février,
- de la tête de rivière de zone du 20 mars,
- du 2 au 3 avril, des championnats interrégionaux,
- du championnat de France en bateaux courts du 16 au 17 avril à Cazaubon,
- des parcours chronométrés pour les bateaux d'équipage PR2 et PR3 du 28 avril au 1^{er} mai à Vichy,
- des parcours chronométrés organisés en stage.

Dans le secteur para-aviron, où la détection de rameurs (ses) à fort potentiel peut être effectuée en cours de saison sportive, y compris par transfert des sportifs issus d'autres disciplines, il est admis que les performances de ces nouveaux pratiquants (tes), notamment réalisées lors des stages d'entraînement, pourraient leur permettre de prétendre à la sélection en équipe de France Paralympique.

Pour atteindre nos objectifs, la priorité sera donnée à la préparation des équipages du programme Paralympique 2024 :

Chez les femmes ;

- le PR1 W1x (skiff femme bras épaules).

Chez les hommes ;

- le PR1 M1x (skiff homme bras épaules).

En équipages mixtes ;

- le PR2 Mix2x (deux de couple mixte bras corps),
- le PR3 Mix2x (deux de couple mixte jambes, tronc, bras),
- le PR3 Mix 4+ (quatre barré mixte jambes, tronc, bras).

L'ensemble des sportifs(ves) candidats à la sélection Paralympique, devront démontrer leur légitimité par leur niveau de performance individuelle sur les étapes du chemin de la sélection.

La Régate Internationale de Gavirate (13 au 15 mai), la deuxième étape de la coupe du Monde de Poznan (17 au 19 juin), la Régate Internationale de Vaires sur Marne (29 juin au 03 juillet) et les championnats d'Europe de Munich (11 au 14 aout) constituent les objectifs intermédiaires de la saison sportive 2022.

Les performances réalisées en bateau lors des stages d'entraînement ou en compétition permettront :

- de valider les choix effectués, tant en termes d'embarcations qu'en matière de composition des équipages,
- de décider des éventuels réajustements à opérer pour la suite de la saison sportive.

Un examen médical spécifique et approfondi sera effectué par l'équipe d'encadrement médicale de l'équipe de France Paralympique lors du stage terminal et avant le départ pour les championnats du Monde. La participation à ces championnats du Monde pourra être refusée à tout(e) sportif(ve) dont l'état de santé ne permettrait pas un déplacement dans des conditions indispensables à la préservation de son intégrité physique ou serait de nature à nuire à sa capacité de performance.

Sébastien Vieilledent
Directeur Technique National

Fédération Française d'Aviron

Avenant n°3 – saison sportive 2022

Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution des équipes de France U19 et U23

Le document "Stratégie pour le haut niveau, grands principes de sélection", est le texte de référence pour toute la durée de l'olympiade 2021-2024.

Tout(e) rameur(se) candidat(e) à une sélection en équipe de France doit se conformer aux "Grands principes de sélection en équipe nationale" tels que décrits dans le document évoqué précédemment.

Le présent avenant fixe l'ensemble des précisions et des spécificités relatives à la saison 2022, pour les catégories U19 et U23.

Il a été validé par le comité directeur de la FFA lors de sa réunion du 19 février 2022.

Ces règles de sélection 2021-2022 pourraient faire l'objet de modifications liées à l'évolution de la crise sanitaire nationale et internationale et des décisions prises dans ce cadre par les autorités gouvernementales, la FISA.

Préambule

La Fédération Française d'Aviron est totalement investie aux côtés des équipes de France pour accompagner et soutenir les rameurs et rameuses qui en porteront les couleurs lors de la saison 2022. La réussite passe par une mobilisation générale, un investissement sans réserve, mais également par une confiance réciproque et des convictions fortes. La fédération, consciente du potentiel de l'équipe de France à laquelle vous appartierez, lui donne les moyens d'atteindre les objectifs les plus ambitieux avec l'aide de l'Etat. Elle compte sur chacun des sportifs et sportives qui la composent pour préparer les échéances majeures avec détermination, rigueur et ambition.

Le niveau de la concurrence internationale s'élève et se densifie chaque année. Aussi, l'amélioration des performances individuelles, puis collectives, conditionnera la réussite des équipes de France et orientera les choix qui s'offriront à nous pour réussir la prochaine saison 2022 et, à plus long terme, l'Olympiade 2028.

Dispositions communes et restrictions

Les sportifs(ves) ayant participé au championnat d'Europe junior ne sont autorisés ni à doubler, ni à concourir dans les deux catégories, junior et senior, lors des championnats de France junior et senior bateaux longs.

Les rameurs (ses) U23 ayant participé à la régates internationale d'Essen ne sont pas autorisés à participer au championnat de France d'aviron de mer ni à doubler lors des championnats de France Bateaux longs senior.

Les sportifs(ves) candidats à une sélection en équipe de France devront avoir signé la convention individuelle proposée par la fédération dans le respect des termes de l'article D 221-2-1 du Code du sport.

La Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) est une obligation pour chaque sportif (ve) candidat (e) à une sélection nationale.

La SMR est coordonnée par le médecin du suivi des équipes de France, mais reste du ressort et de la responsabilité individuelle de chaque sportif. Chaque sportif (ve) sélectionné (e) devra être à jour vis à vis de la surveillance médicale réglementaire lors de la première sélection internationale de la saison 2022.

Toute sélection est également subordonnée au respect par chaque sportif (ve) concerné(e) de la réglementation en vigueur en matière de lutte antidopage.

Secteur U23

Les objectifs

La performance et l'obtention de médailles au championnat du Monde constituent les objectifs prioritaires des collectifs senior U23. Outre la conquête de podiums, la FFA a pour objectif de préparer la relève dans la perspective des Jeux Olympiques de 2028 à Los Angeles.

Le nombre et le type d'équipages préparés en perspective du championnat du Monde U23 seront fonction de l'effectif, du niveau individuel et collectif des rameuses et rameurs engagés à la Régates de Sélection du 18 au 19 juin.

Sélection individuelle

Les résultats obtenus en 2021, ceux des têtes de rivière de novembre et les performances ergométriques de l'hiver seront pris en compte pour l'établissement de la liste des sportifs (ves) convoqués en stage de préparation hivernale.

Les performances réalisées sur l'ensemble des étapes du chemin de la sélection seront prises en compte pour la sélection individuelle des rameurs (ses) en perspective de la constitution des équipages, et notamment celles obtenues lors :

- de la tête de rivière de zone du 14 novembre,
- du test à l'ergomètre du 04 décembre,
- du championnat de France indoor connecté, ou du test à l'ergomètre du 05 février,
- de la tête de rivière de zone du 20 mars,

- 2 au 3 avril, championnats interrégionaux. Pour les 2-, le lieu de participation sera déterminé en fonction des appairages. Les catégories de poids devront être respectées selon la règle FFA en vigueur. Les rameurs et les rameuses inscrits en pôle sont autorisés à participer à ces épreuves sur la même inter-région que leur structure de rattachement. En catégorie senior, les rameuses et rameurs inscrits sur les listes des qualifiés aux championnats de France bateaux courts élaborées par la DTN ne sont pas autorisés à participer aux championnats interrégionaux en bateaux courts. A l'issue des championnats de zones et en tant que de besoin, la DTN s'autorise à augmenter les qualifiés par zone.
- du championnat de France en bateaux courts du 15 au 17 avril à Cazaubon, (*pour ce qui concerne les performances en bateaux courts lors des étapes du chemin de sélection, il est à noter que la sélection d'un(e) rameur(se) ayant réalisé des performances en 2- n'implique pas la sélection systématique de son équipier(ère),*
- de la régata de sélection du 30 avril au 1 mai (2x, 4-) à Vaires,
- de la régata de sélection U23 du 18 et 19 juin à Vaires.

Pour envisager une performance collective internationale significative, il est demandé aux rameurs et aux rameuses d'avoir pour ambition d'atteindre les performances ergométriques suivantes :

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| - U23 femme TC : temps < à 7mn 00s | - U23 homme : temps < à 6mn 05s |
| - U23 femme PL : temps < à 7mn 15s | - U23 homme PL : temps < à 6mn 20s |

Certains athlètes retenus dans le groupe de préparation olympique ne seront pas autorisés à courir les championnats de zones bateaux courts.

Il est à noter qu'un résultat significatif au championnat de France en bateaux courts ne constitue pas un élément suffisant pour prétendre à une sélection individuelle.

Les rameurs et les rameuses qui poursuivent leurs études à l'étranger peuvent prétendre à une sélection en équipe de France U23. Les intéressé(e)s devront transmettre deux tests ergométriques sur 2000m. Ces performances ergométriques réalisées sur leur lieu de pratique seront prises en compte pour pouvoir participer à la régata de sélection.

Les rameurs et les rameuses poids léger doivent considérer que la gestion du poids constitue un élément déterminant de la sélection. Les poids suivants seront demandés sur les étapes suivantes :

Pour les femmes :

- tête de rivière de novembre et test ergométrique de décembre : ≤ 60 kg,
- test ergométrique de février : ≤ 61,5 kg (en mode connecté ou pas),
- tête de rivière de mars : ≤ 59,5 kg.

Pour les hommes :

- tête de rivière de novembre et test ergométrique de décembre : ≤ 74 kg,
- test ergométrique de février : ≤ 75 kg (en mode connecté ou pas),
- tête de rivière de mars : ≤ 73 kg.

Sélection collective

Pour prétendre à la sélection, tout(e) rameur(se) devra avoir participé à l'ensemble des stages et compétitions auxquels ils (elles) auront été convoqué(e)s, sauf en cas d'impossibilité dûment justifiée.

Il est indispensable que, sur l'ensemble de la période de compétition, du championnat de France bateaux courts jusqu'à l'entrée en stage terminal, la programmation nationale de l'entraînement soit respectée notamment concernant le type de séance et leur volume.

• RI Essen

Un collectif de préparation pour les régates d'Essen sera déterminé après le championnat de France bateaux courts en fonction des performances réalisées à cette occasion, de la densité dans chacune des spécialités 1x et 2-, et de celles obtenues lors des étapes du chemin de la sélection.

Ce collectif sera convoqué en stage du 24 avril au 1 mai pour préparer des 2x et des 4-. Ce travail de préparation sera conclu par des parcours, toujours en 2x et 4-, du 30 avril au 1 mai. Des équipages, préparés à cet effet par les clubs ou les ligues, seront autorisés à concourir pour tenter de gagner leur sélection pour les régates d'Essen.

Ces parcours sont ouverts aux athlètes classés dans les 24 premiers du championnat de France bateaux courts et aux étudiants à l'étranger qui auront réalisé deux performances significatives sur 2000m lors des tests ergométriques hivernaux. Des rameurs et des rameuses complémentaires peuvent être autorisés à participer sur proposition du responsable U19/U23 et après accord du DTN.

Au regard du calendrier de la saison 2022, il est vivement recommandé aux rameurs et aux rameuses retenus dans ce collectif de préparation de ne participer à aucune autre compétition entre les parcours du 30 avril au 1er mai et les régates d'Essen.

• Championnat du Monde U23

Au-delà des performances individuelles déjà réalisées lors des étapes du chemin de sélection en bateaux courts et à l'ergomètre, puis en équipage lors de la régates nationale d'Essen, la régates de sélection organisée les 18 et 19 juin 2022 à Vaires permettra de constituer un collectif U23 pour préparer le championnat du Monde.

Programme de la régates de sélection :

Jour 1 : séries 2x et 4-

Jour 2 : finales 2x et 4-

La régates de sélection est ouverte aux athlètes classés dans les 24 premiers du championnat de France bateaux courts et aux étudiants à l'étranger qui auront réalisé deux performances significatives sur 2000m lors des tests ergométriques hivernaux. Des rameurs(ses) complémentaires peuvent être autorisés à participer sur proposition du responsable U19/U23 et après accord du DTN.

Les engagements de tous les participants sont proposés par les clubs ou les ligues, validés par le DTN puis saisis sur le serveur par les services de la FFA. Pour les rameurs(ses) des équipages performants lors des régates d'Essen, le responsable U19/U23 orientera la composition des équipages en accord avec les entraîneurs des clubs concernés.

Les mixtes de clubs sont autorisées. Les rameurs(ses) sont inscrits en 2x ou 4-. Il appartient aux clubs de s'assurer de la mise à disposition du matériel.

Lors de cette régata de sélection, il pourra être demandé aux équipages pressentis par la DTN, pour représenter la France en bateaux courts, 1x ou 2-, au championnat du Monde, de réaliser une performance lors d'un parcours handicap dans ces mêmes embarcations.

Les résultats de l'ensemble des parcours seront pris en compte pour la constitution du collectif pour le championnat du monde U23 après leur analyse (écarts, densité, temps pronostics...).

Secteur U19 A et B

Objectifs

Pour 2022, les trois compétitions de référence de la catégorie junior sont : le championnat d'Europe, le championnat du Monde (junior A) et la Coupe de la Jeunesse (junior B).

L'obtention de médailles lors du championnat du Monde junior 2022 constitue l'objectif prioritaire du collectif junior A. L'obtention de médailles à la Coupe de la Jeunesse, constitue l'objectif prioritaire du collectif junior B.

Outre la conquête de podiums, la FFA a pour objectif, dans cette catégorie, de transmettre les bases de l'entraînement et les règles de vie sportive à des rameurs et rameuses à fort potentiel qui se destinent au plus haut niveau dans la catégorie senior.

Sélection individuelle

Les résultats obtenus en 2021, ceux des têtes de rivière de novembre et les performances ergométriques de l'hiver seront pris en compte pour l'établissement de la liste des sportifs(ves) convoqués en stage de préparation hivernale.

Les performances réalisées à l'occasion de l'ensemble des étapes du chemin de la sélection seront prises en compte pour la sélection individuelle des rameurs(ses) en perspective de la constitution des équipages, et notamment celles obtenues lors :

- de la tête de rivière de zone du 14 novembre,
- du test à l'ergomètre du 04 décembre,
- du championnat de France indoor connecté, ou du test à l'ergomètre du 05 février,
- de la tête de rivière de zone du 20 mars,
- 2 au 3 avril, championnats interrégionaux. Pour les 2-, le lieu de participation sera déterminé en fonction des appairages. Les rameurs et rameuses du dispositif PPJ candidats à une sélection en équipe nationale junior peuvent participer dans les épreuves J18. Les rameurs/rameuses inscrits en pôle sont autorisés à participer à ces épreuves sur la même inter-région que leur structure de rattachement. A l'issue des championnats de zones et en tant que de besoin, la DTN s'autorise à augmenter les qualifiés par zone.
- du championnat de France en bateaux courts du 15 au 17 avril à Cazaubon, (*pour ce qui concerne les performances en bateaux courts lors des étapes du chemin de sélection, il est à noter que la sélection d'un(e) rameur(se) ayant réalisé des performances en 2- n'implique pas la sélection systématique de son équipier(ère)*),
- de la régata de sélection du 30 avril au 1 mai (2x, 4-) à Vaires,
- de la régata de sélection JA et JB des 18 et 19 juin à Vaires.

Pour envisager une performance collective internationale significative, il est demandé aux rameurs et aux rameuses d'avoir pour ambition d'atteindre les performances ergométriques suivantes :

- junior femme : temps < à 7mn 11s
- junior homme : temps < à 6mn 16s

A minima, il est demandé à tous les rameurs et rameuses d'améliorer leurs performances ergométriques.

Sélection collective

Pour prétendre à la sélection, tout(e) rameur(se) devra avoir participé à l'ensemble des stages et compétitions auxquels ils (elles) auront été convoqué(e)s, sauf en cas d'impossibilité dûment justifiée.

Il est indispensable que, sur l'ensemble de la période de compétition, du championnat de France bateaux courts jusqu'à l'entrée en stage terminal, la programmation nationale de l'entraînement soit respectée notamment concernant le type de séance et leur volume.

• Championnat d'Europe

Un collectif de préparation au championnat d'Europe sera déterminé après le championnat de France bateaux courts en fonction des performances réalisées à cette occasion et de la densité dans chacune des spécialités 1x et 2-, et de celles obtenues lors des étapes du chemin de la sélection.

Ce collectif sera convoqué en stage du 24 avril au 1 mai pour préparer des 2x et des 4-. Ce travail de préparation sera conclu par des parcours, toujours en 2x et 4-, du 30 avril au 1 mai. Des équipages préparés à cet effet par les clubs ou les ligues, seront autorisés à concourir pour tenter de gagner leur sélection pour le championnat d'Europe junior.

Ces parcours sont ouverts aux sportifs(ves) J18 classés dans les 12 premiers du championnat de France en bateaux courts 2022, et aux J17 et U17 ayant participé à ce championnat. Des rameurs(ses) complémentaires peuvent être autorisés à participer sur proposition du responsable U19/U23 et après accord du DTN.

Il est à noter que les champions (nes) de France en bateaux courts (JM1x, JW1x, JM2-, JW2-) seront assurés de participer au championnat d'Europe junior, soit dans leur spécialité, soit associés en équipage.

Au regard du calendrier de la saison 2022, il est vivement recommandé aux rameurs(ses) retenus dans le collectif de préparation du championnat d'Europe de ne participer à aucune autre compétition entre les parcours du 30 avril au 1er mai et le championnat d'Europe (21 et 22, Sabaudia).

• Championnat du Monde et Coupe de la Jeunesse

Au-delà des performances individuelles déjà réalisées lors des étapes du chemin de sélection en bateaux courts et à l'ergomètre, puis en équipage lors du championnat d'Europe, la régata de sélection organisée les 18 et 19 juin 2022 à Vaires permettra de constituer un collectif junior A pour préparer le championnat du Monde, et un collectif junior B qui participera à la Coupe de la Jeunesse.

Programme de la régata de sélection :

Jour 1 : séries 2x et 4-

Jour 2 : Finales 2x et 4-

La régata de sélection est ouverte aux sportifs(ves) J18 classés dans les 12 premiers du championnat de France en bateaux courts 2022, et aux J15, J16 et J17 ayant participé à ce championnat. Des rameurs(ses) complémentaires peuvent être autorisés à participer sur proposition du responsable U19/U23 et après accord du DTN.

Les engagements de tous les participants sont proposés par les clubs ou les ligues, validés par le DTN puis saisis sur le serveur par les services de la FFA. Pour les rameurs(ses) des équipages performants lors du championnat d'Europe, le responsable U19/U23 orientera la composition des équipages en accord avec les entraîneurs des clubs concernés.

Les mixtes de clubs sont autorisées. Les rameurs(ses) sont inscrits en 2x ou 4-. Il appartient aux clubs de s'assurer de la mise à disposition du matériel.

Lors de cette régata de sélection, il pourra être demandé aux équipages pressentis par la DTN pour représenter la France en bateaux courts, 1x ou 2-, au championnat du Monde ou à la Coupe de la Jeunesse, de réaliser une performance lors d'une course sous forme de « parcours handicap » dans ces mêmes embarcations.

Les résultats de l'ensemble des parcours seront pris en compte pour la constitution des collectifs A et B après leur analyse (écarts, densité, temps pronostiques...).

Le collectif B sera constitué de rameurs(ses) et/ou d'équipages non retenus dans le collectif A, en fonction du niveau de performance constaté lors de la régata de sélection. A performances sensiblement égales, les J15, J16 et J17 seront privilégiés.

A noter : le collectif national junior pourra être complété par quelques J16 identifiés pour leur potentiel dans le cadre du PPJ et auteurs de performances significatives de début de saison (CFBC et Championnat d'Europe), mais absents de la régata de sélection junior pour cause de championnat de France J16.

Cas d'un(e) sportif(ve) de nationalité française évoluant à l'étranger ou d'un(e) sportif(ve) étranger(ère) licencié(e) au sein d'un club de la FFA et résidant en France :

Tout(e) rameur(se) junior(e), licencié(e) dans un club de la FFA, entrant dans un de ces cas de figure peut être inscrit à la régata de sélection pour prétendre intégrer le collectif junior A ou B. Il/Elle doit, à minima, avoir participé au championnat de France indoor connecté ou avoir réalisé une performance ergométrique significative validée par le responsable U19/U23.

A noter :

- *La réglementation FISA autorise un(e) rameur(se) de nationalité étrangère résidant en France à participer au championnat du Monde U19 ou à la Coupe de la Jeunesse sous les couleurs de la France.*

Sébastien Vieilledent
Directeur Technique National
Directeur Général

Fédération Française d'Aviron

Avenant n°4 – saison sportive 2022

Règles de sélection pour participer aux World Rowing Beach Sprints Finals 2022

1 - Préambule

La Fédération Internationale d'Aviron nommée World Rowing organise les 3^{ème} World Rowing Beach Sprints Finals (WRBSF) à Sandersfoot au Pays-de-Galle, du 14 au 16 octobre 2022.

Dans la perspective de l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui auront lieu en Beach Rowing à Dakar, au Sénégal, en 2026, World Rowing a rajouté depuis les 2nd WRBRSF cinq épreuves au programme, dans la catégorie junior : solo homme, solo femme, double homme, double femme et double mixte. La règle d'âge junior internationale s'appliquera aux athlètes participant à ces épreuves (avoir moins de 19 ans en 2022).

Pour ces championnats, un seul bateau par épreuve peut être retenu et inscrit, par chacune des fédérations, auprès de World Rowing.

En prenant en compte, la concurrence, les résultats et l'objectif de maintenir le premier rang mondial en BRS, un chemin de sélection est déterminé pour les catégories juniors et seniors.

2 – Règles de sélection

Pour prétendre à une sélection en équipe de France de Beach Rowing, tous les prétendants doivent suivre l'ensemble du chemin de sélection. La décision sera prise par la DTN et communiquée aux athlètes le **1^{er} septembre au plus tard**.

a. Senior

Le chemin de sélection senior comporte plusieurs étapes :

- **L'évaluation fédérale ergométrique** comportant un test 2000 mètres et un autre de 500 mètres (tests validés par un TSR ou un CTR à transmettre par mail à yvonig.foucaud@ffaviron.fr **pour le 14 mars 2022 au plus tard**).

À partir de ces résultats et des résultats obtenus sur les deux derniers Mondiaux de Coastal Rowing et de Beach Rowing, la DTN déterminera et informera chaque entraîneur concerné de la liste des rameurs et rameuses qui participeront aux épreuves de pré-sélection **avant le 4 avril 2022**.

- **Les épreuves de pré-sélection en solo homme et en solo femme se dérouleront le samedi 7 mai à La Seyne-sur-Mer de 8h00 à 19h00 sur la base nautique du Lazaret.**

Plusieurs types d'épreuves en solo auront lieu :

- deux parcours chronométrés de Beach Rowing ;
- un parcours en bateau sans course à pied aller et retour de 500 mètres en ligne droite avec un virement d'une seule bouée placée à 250 mètres.

Important : Ces épreuves servent uniquement d'épreuves de présélection et ne donnent pas lieu à délivrance de titres.

- **Le Championnat de France d'Aviron de mer à Agde du 20 au 22 mai**
Les athlètes désirant rentrer en équipe de France de Beach Rowing devront y participer dans un équipage de club.
- **Les tests chronométriques en équipage le dimanche 22 mai** à la suite du Championnat de France d'aviron de mer qui aura lieu à Agde.
- **Le championnat de France de Beach Rowing du 24 au 26 juin à La Seyne-sur-Mer.** Tous les athlètes susceptibles d'intégrer l'équipe de France devront participer à la fois aux épreuves en solo et aux épreuves en équipage mixte au choix en double ou en quatre. Des équipes de clubs mixtes sont autorisées.
- **Les stages de préparation et de constitution d'équipage de Saint-Malo du 1^{er} au 3 juillet et La-Seyne-sur-Mer du 22 au 26 août 2022.**

Un barreur ou une rameuse sera sélectionné sur proposition de la DTN à partir des observations réalisées sur le Championnat de France de Beach Rowing (vitesse de course à pied et compétences de navigation), du poids de l'athlète et de ses disponibilités pour participer aux stages et au WRBSF.

Sur dérogation de la DTN et sans représentation française pré-sélectionnée, les rameuses et rameurs seniors ayant obtenus une médaille aux WRBSF, l'année précédente en solo et faisant partie d'un collectif France rivière senior A et U23 pourront éventuellement participer aux WRBSF 2022 dans la même épreuve afin de défendre leur médaille sans passer par le chemin de la sélection.

b. Junior

Le chemin de sélection senior comporte plusieurs étapes :

- **L'évaluation fédérale ergométrique** comportant un test 2000 mètres et un autre de 500 mètres (tests validés par un TSR ou un CTR à transmettre par mail à yvonig.foucaud@ffaviron.fr pour le 14 mars 2022 au plus tard).

À partir de ces résultats et des résultats obtenus sur le dernier WRBSF, la DTN déterminera et informera chaque entraîneur concerné de la liste des rameurs et rameuses qui participeront aux épreuves de pré-sélection **avant le 4 avril 2022.**

- **Les épreuves de pré-sélection en solo homme et en solo femme se dérouleront le samedi 7 mai à La Seyne-sur-Mer de 8h00 à 19h00 sur la base nautique du Lazaret.**

Trois parcours de Beach Rowing avec un aller de 250 mètres en slalom et un retour en ligne droite auront lieu pour déterminer une hiérarchie.

Important : Ces épreuves servent uniquement d'épreuves de présélection et ne donnent pas lieu à délivrance de titres.

- **Le Championnat de France d'Aviron de mer à Agde du 20 au 22 mai**
Les athlètes désirant rentrer en équipe de France de Beach Rowing devront y participer dans un équipage de club.
- Les tests chronométriques en équipage **le dimanche 22 mai** à la suite du Championnat de France d'aviron de mer qui aura lieu à Agde.

- **Le championnat de France de Beach Rowing du 24 au 26 juin à La Seyne-sur-Mer.** Tous les athlètes susceptibles d'intégrer l'équipe de France devront participer à la fois aux épreuves en solo junior et surclassé aux épreuves en SMix2X.
- Les stages de préparation et de constitution d'équipage de **Saint-Malo du 4 au 6 juillet** et **La-Seyne-sur-Mer du 24 au 28 août 2022.**

3 – Prise en charge

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des épreuves de sélection du 7 mai 2022 sont à la charge des clubs ou des rameurs et rameuses présélectionnés.

Les frais de déplacement Aller et d'hébergement sont à la charge des clubs ou rameuses et rameurs présélectionnés à la journée d'entraînement du dimanche 22 mai. Les frais de restauration du dimanche midi 22 mai et de déplacement pour le retour au club à partir d'Agde seront pris en charge par la FFA.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration pour les équipes de France présélectionnés au Championnat de France de Beach Rowing 2022 à La-Seyne-sur-Mer seront pris en charge par les clubs et mixtes de clubs.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration pour les deux stages d'été, ainsi que pour la participation au WBRSF 2022 au Pays-de-Galle sont pris en charge par la FFA.

4 – Championnat d'Europe 2022 de Coastal Rowing

Un premier Championnat d'Europe de Coastal Rowing est organisé à San-Sebastian en Espagne du **27 au 31 octobre 2022.**

Trois compétitions auront lieu dans ce même championnat :

- Un championnat d'europe des nations de Beach Rowing
 - Epreuves : WC1X-MC1X-MixC2X-U19WC1X-U19MC1X-U19MixC2X
- Un championnat d'europe des nations d'enduro
 - Epreuves : WC1X-MC1X-MixC2X
- Un championnat d'europe des clubs d'épreuves d'enduro
 - Epreuves : WC1X-MC1X-MixC2X-WC2X-MC2X-WC4X+ - MC4X+

Les juniors et seniors sélectionnés aux WRBSF à Sandersfoot au Pays-de-Galle pourront participer aux épreuves de Beach Rowing du championnat d'Europe des nations et les seniors au championnat d'Europe d'enduro des nations sur proposition d'une équipe complète par la DTN.

Les frais d'hébergement et de restauration et de déplacements seront à la charge des participants et/ou des clubs concernés.

Deux Cadres Techniques seront missionnés pour encadrer sur place ces sportifs et jouer le rôle des teneurs de bateaux.

Sébastien Vieilledent
Directeur Technique National

STATS	2022
Clubs +20 licences AUDIBF	339
Clubs labellisables (+ 5 BA)	226
Demandes déposées	209
Labels 3***	55
Labels 2**	52
Labels 1*	38
Labels EFA	64
Clubs non-lab en 2021 labellisés 2022	14
Clubs labellisés en 2021 non-lab en 2022	16
Clubs labellisés en progression	24
Clubs labellisés constants	171
Clubs labellisés en régression	14

Ligue	Nom Ligue	Labellisables licences	Labellisables lic + brevets 2022	Labellisés 2021	Labellisés 2022					Différence 2021/22	Mentions 2022		
					Total	3*	2*	1*	EFA		AviFit	Santé	Handi
LR01	AUVERGNE RHONE-ALPES	48	33	29	31	9	9	4	9	2	10	7	5
LR02	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	14	9	8	9	2	2	2	3	1	0	3	2
LR03	BRETAGNE	28	13	16	13	1	3	3	6	-3	5	4	2
LR04	CENTRE VAL DE LOIRE	7	5	5	4	0	3	0	1	-1	4	0	0
LR05	CORSE	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LR06	GRAND EST	26	19	19	19	4	5	2	8	0	14	7	4
LR07	HAUTS DE France	20	18	17	18	5	5	5	3	1	10	8	4
LR08	ILE DE France	40	32	26	30	13	4	8	5	4	10	11	6
LR09	NORMANDIE	13	8	8	8	3	2	1	2	0	2	2	1
LR10	NOUVELLE AQUITAINE	36	26	19	18	6	3	6	3	-1	12	8	2
LR11	OCCITANIE	47	30	27	26	5	5	4	12	-1	14	3	2
LR12	PAYS DE LA LOIRE	17	12	11	9	3	3	0	3	-2	5	1	1
LR13	PACA	27	20	21	21	4	8	2	7	0	5	5	2
LR14	GUADELOUPE	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LR15	MARTINIQUE	7	0	4	3	0	0	1	2	-1	3	0	0
LR17	GUYANE	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LR23	POLYNÉSIE FRANÇAISE	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX		339	226	210	209	55	52	38	64		94	59	31

CHARTRE DE LA FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'une des plus anciennes fédérations sportives françaises, la FFA a une responsabilité sociétale et environnementale certaine. Par son exemplarité et sa dynamique elle participe à la transition écologique et à la promotion et au développement du rôle social du Sport. Par ses actions, elle cherche à améliorer la contribution de l'Aviron aux principes du Développement Durable, troisième pilier de l'olympisme.

Grâce à cette Charte, la FFA entend participer activement à l'effort collectif dans le domaine du Développement Durable promu par World Rowing, le CNOSE et le Ministère chargé des Sports, qui s'engagent pour un sport et une société écologiquement, socialement et économiquement responsable et durable.

En soutenant volontairement ces grands principes, la FFA témoigne de son engagement à « agir pour le bien-être des générations actuelles en préservant celui des générations futures » (Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures, UNESCO).

Article 1 : Gouvernance et conduite de politiques sportives

Notre vision : Structurée en associations, la FFA s'attache à travailler sur les sujets de gouvernance afin de conduire durablement des politiques sportives socialement et écologiquement responsables, et ainsi d'améliorer la contribution du Sport aux politiques de Développement Durable.

Nos engagements :

- ✓ Inscrire le Développement Durable dans les statuts et règlements de la FFA, et en intégrer les principes dans toutes ses décisions
- ✓ Animer une Commission Développement Durable et désigner des référents notamment lors de l'organisation de manifestations
- ✓ Identifier des relais dans les autres Commissions de la FFA, partant du constat que le Développement Durable est une thématique transverse
- ✓ Communiquer dans le domaine du Développement Durable, et s'associer à l'Agenda 21 du Sport Français
- ✓ Associer les pratiquant.e.s, les partenaires publics et privés, les acteurs économiques à la définition, la conduite, l'évaluation des politiques sportives afin de les rendre plus durables
- ✓ Conduire les politiques sportives de manière écoresponsable et durable
- ✓ Inscrire les actions de la Fédération dans une démarche d'amélioration continue

Article 2 : L'Aviron **comme contributeur à l'éducation** et l'épanouissement des hommes et des femmes

Notre vision : L'aviron permet à ses pratiquant.es d'intégrer des règles communes, de prendre confiance en eux, de se découvrir tout en apprenant à mieux connaître leur corps. Sa pratique contribue à promouvoir le respect de l'éthique et des valeurs éducatives et humanistes du Sport. Elle donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative.

Nos engagements :

- ✓ Promouvoir les **valeurs olympiques** comme contribution du Sport à l'éducation de tous : amitié, solidarité, excellence, respect, fair-play, **lutte contre la violence** dans et autour du sport
- ✓ Organiser les activités pour rendre effectif le **droit au sport pour tous**
- ✓ Permettre à chacun d'atteindre son excellence sportive, et aux meilleurs d'exercer au plus haut niveau
- ✓ Eduquer et sensibiliser tous les publics au Développement Durable, à l'éco responsabilité et à l'environnement

Article 3 : Cohésion sociale et solidarité

Notre vision : Le sport est reconnu comme contributeur significatif au développement de la cohésion sociale et du bien-être de la population, contribuant ainsi au Développement Durable.

Nos engagements :

- ✓ Contribuer à la cohésion sociale et à **la solidarité** entre populations et territoires, genres et générations
- ✓ Contribuer à la résolution des déséquilibres territoriaux et sociaux par **l'implantation d'équipements et d'activités** dans ces territoires
- ✓ Encourager la **mixité** personnes valides / en situation de handicap
- ✓ Encourager activement **l'accès des femmes aux responsabilités**
- ✓ Avoir une **politique d'emploi pour les jeunes** afin d'aider ces populations à se lancer dans la vie active
- ✓ Valoriser l'engagement des bénévoles
- ✓ Encourager l'engagement solidaire lors des manifestations
- ✓ **Valoriser les clubs** ayant une action dans le domaine du développement durable

Article 4 : Santé & sécurité

Notre vision : Le sport est une composante essentielle d'une bonne santé. L'aviron est reconnu comme sport complet, spécialement adapté à certaines pathologies. La mise à disposition d'installations ou l'organisation de manifestations dans des conditions sûres et saines est essentielle pour tous nos pratiquants.

Nos engagements :

- ✓ Développer des programmes de **sport-santé**
- ✓ Préserver la santé et la **sécurité des sportifs**
- ✓ Favoriser le développement d'une médecine sportive de **prévention** ainsi qu'un suivi médical des sportifs
- ✓ Lutter contre le **dopage**, toute forme de **violence** ou de **harcèlement**, par des programmes d'éducation, de contrôle et de sanction
- ✓ Promouvoir le sport pour **les seniors** (santé, maintien de l'autonomie)
- ✓ Prendre en compte la santé et la sécurité des publics et des organisateurs lors des manifestations
- ✓ Evaluer les conditions de travail des encadrants sportifs et favoriser leur amélioration

Article 5 : Transports et mobilité, économies d'énergies

Notre vision : Face à l'urgence climatique, il est essentiel de réduire l'impact environnemental de notre sport et de promouvoir la sobriété énergétique.

Nos engagements :

- ✓ Repenser **l'organisation des activités** pour minimiser la production de gaz à effet de serre, en particulier dans le choix des calendriers et lieux de manifestations, en favorisant des modes de **déplacements performants** et respectueux de l'environnement
- ✓ Privilégier les activités à bilan neutre, réduit ou compensé en carbone
- ✓ Favoriser l'utilisation des **nouvelles technologies** qui réduisent les déplacements des personnes
- ✓ Promouvoir des programmes **d'économie d'énergie et des ressources**, notamment de l'eau, et privilégier l'utilisation des ressources renouvelables.

Article 6 : Protection de la **faune**, de la **flore**, de la **biodiversité** et des milieux naturels

Notre vision : Sport de nature par excellence, l'aviron place les rameurs comme observateurs permanents de l'environnement. La préservation de la biodiversité (faune et flore) et des milieux naturels, notamment aquatiques, est ainsi un enjeu majeur pour notre sport.

Nos engagements :

- ✓ Développer des **programmes d'éducation** à l'environnement dans la formation des pratiquants, cadres et bénévoles
- ✓ Promouvoir les pratiques écoresponsables et éco-participatives
- ✓ S'impliquer dans une gestion respectueuse des sites
- ✓ Organiser des **actions de nettoyage des berges et des rivières**

Article 7 : Manifestations, équipements, matériels

Notre vision : L'aviron est un sport à matériel. La FFA affirme ici sa volonté d'évaluer l'impact environnemental de son matériel, de son organisation, de ses manifestations et de ses bâtiments.

Nos engagements :

- ✓ **Manifestations** : concevoir et gérer les manifestations de manière responsable et durable, avec un cahier des charges adapté
- ✓ **Équipements** : Promouvoir les équipements respectant les normes environnementales en vigueur
- ✓ **Matériels** : promouvoir l'éco-conception, le recyclage, l'achat éco-responsable et allonger la durée de vie des matériels
- ✓ Promouvoir un mode de gestion durable de notre siège fédéral et des associations sportives.

Article 8 : Promouvoir un modèle économique durable

Notre vision : Le sport est un secteur économique d'importance. A cet effet, les actions de la FFA doivent favoriser l'économie durable, la cohésion sociale, encourager la solidarité entre les diverses composantes de la société, à la fois au niveau national et international.

Nos engagements :

- ✓ Organiser les activités sportives de manière à laisser un héritage positif et durable pour les territoires et les populations
- ✓ Développer des emplois de qualité et les pérenniser
- ✓ Tenir compte dans les politiques d'achat et dans les échanges, des droits fondamentaux de la personne
- ✓ Multiplier les actions de coopération, de mutualisation sportive et de solidarité nationale et internationale
- ✓ Privilégier les prestataires locaux et engagés dans une démarche durable

La FFA encourage tous les acteurs de l'Aviron en France à contribuer à cette politique de développement durable pour la protection continue de notre environnement, essentiel à la pratique de notre sport.

Pour en savoir plus sur des actions éco responsables à mettre en place dans votre club, rendez-vous sur ffaviron.fr ou écrivez à developpement-durable@ffaviron.fr.